

LE FIL D'AMNESTY



BIMESTRIEL BELGE FRANCOPHONE D'AMNESTY INTERNATIONAL

JUILLET/AOÛT 2013

N°21

PÉRIODIQUE BIMESTRIEL

Rue Berckmans 9, 1060 Bruxelles

Éditrice responsable : Marie Noël

Bureau de dépôt : Bruxelles X

N° agrégation : P901135

BELGIQUE-BELGIË

P.P. - P.B.

1/23456



EN TOUTE
FIERTÉ

DANS CE FIL D'AMNESTY



PHOTO DE COUVERTURE - EN TOUTE FIERTÉ

George, 22 ans, est un militant gay du Kenya. Faites connaissance avec lui et deux autres militants qui passent pour des criminels au regard de la loi.

PAGE 6



TOUT N'EST PAS ROSE POUR LES PRIDES EN EUROPE !

Si les manifestations LGTB sont globalement acceptées en Belgique, elles ne le sont pas encore dans de nombreux pays des Balkans et d'Europe orientale.

PAGE 8



«DEVOIR DE REGARD», L'HEURE D'UN PREMIER BILAN

La campagne majeure d'AIBF de cette année 2013 est déjà, à mi-parcours, un véritable succès !

PAGE 10



UN ENDROIT MERVEILLEUX

À l'heure où le Brésil se prépare à accueillir deux énormes événements sportifs, Amnesty s'associe aux habitants des favelas de Rio de Janeiro pour empêcher qu'ils ne soient expulsés de chez eux.

PAGE 12



UN PROCÈS HISTORIQUE AU GUATEMALA

Le déroulement contrasté du procès pour génocide du général Efraín Ríos Montt, et l'importance déterminante des épisodes qui vont suivre.

PAGE 14



SENSIBILISER LES JEUNES AUX DROITS DES FEMMES : C'EST POSSIBLE !

La campagne à destination des jeunes 2013 aura pour thème les droits sexuels et reproductifs des filles et des femmes.

PAGE 19



« ILS M'ONT DIT QUE JE SERAIS LIBRE »

Les migrants qui courent de grands risques pour démarrer une vie nouvelle en Europe ne sont pas toujours accueillis les bras ouverts. Voyez comment nombre d'entre eux se retrouvent derrière les barreaux, et comment les habitants de l'île grecque de Lesbos font de leur mieux pour les soutenir. **PAGE 22**



« J'AI MENÉ UN COMBAT POUR QUE LE SANG ET LES LARMES CESSENT DE COULER DANS MON PAYS »

Une grand-mère kurde risque six mois d'emprisonnement en Turquie pour avoir pris la parole lors de rassemblements pour la paix. Aidez-nous à faire annuler sa condamnation.

PAGE 25



« PINOCHET EST UNE SOUILLURE POUR LE PAYS ET POUR LE MONDE »

Presque 40 ans après que le coup d'État au Chili a bouleversé le monde, le juriste José Zalaquett, spécialiste des droits humains, se rappelle les événements de cette époque. **PAGE 26**

APPELS MONDIAUX

Écrire une lettre, changer une vie – toutes les informations nécessaires pour agir. **PAGE 28**

ÉGALEMENT

DANS CE NUMÉRO : NOTRE ACTUALITÉ et **EN PREMIÈRE LIGNE** un reportage en Afrique du Sud (**PAGES 4-5**).

L'AGENDA DE LA SECTION BELGE FRANCOPHONE (**PAGE 21**).

NOUS FÊTONS 40 ANS D' ACTIONS URGENTES : « JE SAVAIS QU'ILS NE POUVAIENT PLUS ME TUER. » (**PAGE 30**).

Coordination : Émilie Lembrée
(elembrée@amnesty.be)

Amnesty International
Belgique francophone
9, rue Berckmans
1060 Bruxelles

Tel. : 02/538.81.77

Fax : 02/537 37 29

www.amnesty.be

amnesty@amnesty.be

Compte : IBAN BE85 0012 0000 7006

BIC GEBABEBB

Imprimé par Remy Roto sur papier recyclé.

Tous droits de reproduction réservés.

© Amnesty International
Publications 2013. © AILRC-FR

pour la version francophone

© AIBF pour les pages belges

Photo de couverture :

© Pete Muller



Photo : Des membres du personnel d'Amnesty manifestent devant l'ambassade du Salvador à Londres (Royaume-Uni) pour soutenir Beatriz, 22 ans, un enfant. Elle a de graves problèmes de santé, qui l'auraient mise en danger de mort si elle avait poursuivi sa grossesse. Pendant des semaines, Beatriz s'est vu interdire le recours à l'interruption de grossesse qui pouvait lui sauver la vie. L'affaire ayant déclenché un tollé national et international, une césarienne a été pratiquée au mois de juin, avant la date prévue de l'accouchement.

© Amnesty International



ÉDITO

Que faut-il pour voir apparaître un leader de la trempe de Nelson Mandela ? Quelles sont les qualités qui ont transformé un homme « normal » en leader incontesté, sur tous les continents ?

Beaucoup d'observateurs ont tenu à rappeler les années de prison, à Robben Island, auxquelles il a survécu et qu'il a réussi à s'approprier en « université Mandela ». La résistance de Madiba à l'acharnement du pouvoir blanc, et sa capacité à rassembler des larges parties de la population noire d'Afrique du Sud autour de son analyse et de sa stratégie ont constitué aussi sans aucun doute des ingrédients indispensables.

S'il a longtemps été assimilé à tort à un apôtre de la non-violence (ce fut surtout un « idéaliste pragmatique », terme un peu galvaudé ces derniers temps), il a représenté pour beaucoup d'hommes et de femmes plus que la lutte contre l'apartheid : nous étions en même temps en pleine lutte pour les droits civiques aux États-Unis, et la CIA torturait à tour de bras les opposants latino-américains dans son « École des Amériques » à Panama. Mandela fit partie de ces héros qui incarnaient la lutte pour

la liberté et les droits humains au niveau mondial.

Et puis, ses capacités de négociations et de vision pour amener le pouvoir blanc à accepter l'idée même d'« une voix, un homme » en l'accompagnant de la Commission Vérité et Réconciliation (avec la complicité de Desmond Tutu), ont transformé le concept de révolution. Cette transition, dont personne ne pouvait imaginer comment elle allait se passer sans un désir de vengeance de la part de ceux qui avaient été victimes pendant des générations de l'oppression, se fera finalement en douceur.

Comme dans beaucoup de révolutions (y compris celles que nous connaissons aujourd'hui), les changements structurels mettent du temps à s'imposer. Lorsque Mandela quitte le pouvoir, le taux de pauvreté atteint 40 %. Encore aujourd'hui, l'impatience des plus jeunes, ou des mineurs, est difficile à réfréner face aux inégalités qui continuent de hanter leur pays. Alors que leurs dirigeants, malheureusement, confondent trop souvent le trésor national et leurs propres deniers, les injustices sociales débouchent comme souvent sur la haine de l'autre. Cette fois, ce sont les immigrés qui en font les frais. . .

Mais Mandela a eu encore ce courage, surtout dirais-je, de lever les tabous, et de reconnaître enfin le drame du SIDA qui hantait (et hante encore) la société sud-africaine. Même s'il a mis du temps à s'en rendre compte (le taux de séropositivité des femmes est passé de 7,6 à 22,8 % pendant son mandat), il s'engagera dans la lutte contre ce fléau plus tard, bousculant son successeur qui, comme beaucoup de personnalités de la région, se posait encore la question de savoir s'il y avait une relation entre le virus et le SIDA.

Ce dernier point constitue un indicateur sans aucun doute de ce qui fait un grand homme : la capacité à se remettre en question et de bousculer les idées reçues, qui sont parfois extrêmement meurtrières. Grâce lui soit rendue pour ceci à l'heure où l'Afrique rencontre encore bien des difficultés à accepter les différences, comme ce numéro du Fil va vous le montrer.

Philippe Hensmans, directeur d'Amnesty Internationale Belgique francophone

Notre Actualité

Nouvelles de l'action et des campagnes d'Amnesty International

Bhupendra, travailleur migrant népalais venu chercher du travail au Qatar. À la suite d'un accident du travail subi il y a deux ans, il est atteint d'un handicap définitif et ne touche plus de salaire. Il se bat maintenant pour obtenir une indemnisation. Un rapport d'Amnesty qui sera publié cette année décrira la situation de Bhupendra et des nombreux travailleurs migrants exploités et maltraités au Qatar.

© Amnesty International



NON, c'est NON !

Dans le cadre de sa campagne visant à faire de l'absence de consentement l'un des principes de base de la disposition du Code pénal norvégien relative au viol, Amnesty Norvège a produit un court film qui a permis de collecter près de 50 000 signatures pour une pétition destinée aux autorités. En février 2013, le ministère de la Justice a présenté une proposition de modification de la loi incluant le principe du non-consentement dans la disposition. En avril, le film a remporté le prix Clio (Or), qui rend hommage à l'excellence créative dans le domaine de la publicité, du design, de l'interactivité et des communications.

Regardez le film ici : bit.ly/norway-no

Mettre fin aux disparitions au Mexique

Après le lancement en juin du rapport *Confronting a nightmare – Disappearances in Mexico*, Amnesty célèbre le 30 août la Journée internationale des disparus. Nous souhaitons susciter une prise de conscience de l'escalade des disparitions à une période où le Mexique connaît parallèlement une explosion de criminalité violente. Consultez le rapport (en anglais ou en espagnol) sur bit.ly/mexico-disappearances et informez-vous de tous les événements ultérieurs.

Agissez dès maintenant au moyen de l'Appel mondial sur le Mexique, p. 28.

Montez le son pour les droits des Roms

Le CD Listen to Roma Rights peut maintenant être téléchargé sur iTunes, et il y en a pour tout le monde. Amnesty Pays-Bas a travaillé avec 23 artistes roms vivant à travers l'Europe et les États-Unis qui ont chacun offert une chanson pour la campagne. Toute la recette servira à soutenir les travaux d'Amnesty sur les droits humains. Al mène actuellement une action sur les droits des Roms qui est centrée sur les expulsions forcées en Roumanie.

CD sur bit.ly/roma-rights-cd et signez notre pétition en faveur des Roms sur petitien.fr/romroumanie

Amnesty Slovénie marche pour les droits des Roms

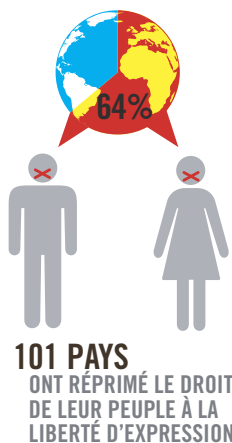
Amnesty Slovénie a participé à la célébration de la Journée de la libération à Ljubljana, le 9 mai, pour sensibiliser l'opinion publique aux problèmes d'accès à l'eau des communautés roms. Chaque année, une marche de 30 km dans les rues de la ville rassemble près de 30 000 personnes, auxquelles se sont joints les chargés de campagne, qui ont aussi préparé des ateliers pour les écoles primaires et secondaires et distribué des bracelets à quelque 12 000 élèves. La marche a permis de recueillir des signatures pour une pétition destinée aux autorités.

Des photos sont disponibles ici : bit.ly/slovenia-roma

Le rapport 2013 d'Amnesty International sur la situation des droits humains dans le monde a été rendu public en mai. Pour le consulter en ligne, rendez-vous sur amnesty.be/rapportannuel

« Celles et ceux qui vivent hors de leur pays, dans le dénuement et sans statut, sont les personnes les plus vulnérables du monde. Un avenir plus juste est possible, si les États respectent les droits fondamentaux de toutes les personnes, quelle que soit leur nationalité. »

Salil Shetty,
secrétaire général
d'Amnesty International.



155 ÉTATS
SE SONT PRONONCÉS EN
FAVEUR DU TRAITÉ SUR LE
COMMERCE DES ARMES
À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
DE L'ONU, EN AVRIL 2013



SEULEMENT
3 ÉTATS
ONT VOTÉ CONTRE

10 pas pour les droits humains en Uruguay

Amnesty Uruguay et Loewe and Partners ont créé une nouvelle vidéo destinée à célébrer et à promouvoir le pouvoir des femmes et des hommes qui se rassemblent pour défendre les droits humains. Des personnes marchant devant un écran vert, Place de la Liberté à Montevideo, ont été filmées une par une, puis superposées pour former une manifestation géante virtuelle sur la principale avenue de la ville.

Regardez la vidéo ici : bit.ly/10-steps-uruguay

Jeunes voix pour les droits humains

Lors d'une cérémonie de remise des prix qui a eu lieu en avril, à Londres, Amnesty Royaume-Uni a annoncé le nom des gagnants de son concours de jeunes reporters pour les droits humains et de chansons engagées. Plus de 3 000 jeunes participants à travers le pays ont rédigé des textes sur les droits humains allant des brimades à la peine de mort, en passant par les droits des femmes en Afghanistan et les « prisonniers fantômes » en Corée du Nord.

Pour connaître les lauréats de chaque groupe, lisez le blog sur bit.ly/protest-songs et écoutez les chansons sur bit.ly/our-voices

En première ligne

Savoir parler une langue universelle

Responsable régionale des publications, Adi Drori-Avraham a séjourné en Afrique australe pour en apprendre davantage sur la communication et le militantisme au contact des habitants.



Adi (à gauche), des employés et des bénévoles d'Amnesty International, Diepsloot, Amérique du Sud, 2012.

C'est un week-end étouffant à Diepsloot, un township du nord de Johannesburg. Liseko, 15 ans, participe à un rassemblement de jeunes militants et parle avec ses amis

de la nécessité de remédier aux problèmes du quartier, qui manque d'installations sanitaires et d'un bon système d'enlèvement des ordures ménagères.

Je me joins à des collègues d'Amnesty Afrique du Sud pour distribuer des exemplaires du FIL D'AMNESTY, que Liseko se met à lire avec intérêt. « Ça me plaît, confie-t-elle. Je ne me doutais pas que d'autres personnes dans le monde ont aussi des problèmes de droits humains. »

L'Afrique du Sud est un pays doté d'un tissu militant dense. Comme le disait Karabo, une autre militante que j'ai rencontrée : « Ne sous-estimez jamais le pouvoir de votre voix dans la société où vous vivez. C'est le cœur du militantisme : oser défendre ses convictions. »

Mes rencontres avec ces militants me l'ont fait comprendre : lorsque des gens se battent pour la justice au niveau local, ils doivent sentir qu'ils ne sont pas seuls. Les droits humains nous donnent un langage commun que nous pouvons partager. Mais cela ne renforcera notre capacité d'agir que si le langage en question est adapté à notre situation, à notre contexte culturel, à nos styles de vie.

Les modes d'action, par exemple, peuvent différer sensiblement. « Les Européens envoient souvent des cartes postales, m'explique un militant. Mais, en Afrique, ce n'est pas vraiment dans notre culture. » Tout le monde n'a pas accès aux services postaux, et l'affranchissement des lettres est coûteux.

Enfin, si le cybermilitantisme se développe, beaucoup de gens n'ont pas accès à Internet, surtout dans les zones rurales. Un militant s'inquiète de voir que les réfugiés sont souvent exclus des réseaux sociaux : « Ils n'ont pas d'accès à Internet – il faut nouer le dialogue avec eux directement », observe-t-il.

Ce ne sont là que quelques-uns des obstacles auxquels nous nous heurtons aujourd'hui : parler le langage universel des droits humains de manière pertinente, trouver un équilibre entre les grands enjeux mondiaux et les défis locaux, être à l'avant-garde sans laisser personne sur le bord de la route.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur la page Facebook d'Amnesty Afrique du Sud, bit.ly/amnesty-southafrica

Source : Rapport 2013 d'Amnesty International

EN TOUTE FIERTÉ

PORTRAITS DE TROIS « CRIMINELS »

Faites connaissance de Denis, George et Mary - autant de criminels, au regard de la loi kényane. Ce sont en réalité des militants des droits humains, ciblés pour ne pas avoir dissimulé leur orientation sexuelle.

Se faire attaquer par des inconnus parce qu'on tenait la main de son compagnon dans un bus. Être exclue de son école ou rouée de coups pour s'être conduite de façon « trop masculine ». Sortir d'une fête et rencontrer des policiers qui vous disent : « Nous savons que vous êtes gay - donnez-nous de l'argent, ou nous vous inculpons pour ivresse sur la voie publique. »

C'est la réalité quotidienne si, comme Denis, George et Mary (photographiés ici) vous vivez au Kenya et que vous êtes lesbienne, ou gay, ou bisexuel, ou transgenre, ou intersexué (LGBTI). Ou si quelqu'un pense que c'est le cas.

Au Kenya et dans d'autres pays de l'Afrique subsaharienne, des gens sont harcelés, marginalisés, victimes de discriminations et agressés à cause de leur orientation sexuelle ou de leur identité de genre. Les personnes qui s'efforcent de protéger les droits des LGBTI s'exposent également à des risques permanents.

Le Kenya fait partie des 38 pays d'Afrique où les relations sexuelles entre personnes de même sexe sont une infraction pénale. Cela revient à dire que la discrimination est acceptable, qu'il est justifié de faire peur à quelqu'un ou de le harceler à cause de son identité, bref, que les droits humains ne s'appliquent pas aux LGBTI. Amnesty International fait campagne pour mettre fin à cette situation dans toute l'Afrique.

Pour en savoir plus, voir notre nouveau rapport, *Quand aimer devient un crime*, sur petitlien.fr/LGBT_Afrique

MARY, 30 ans, (à droite) est bénévole dans le groupe de défense des droits des LGBTI Minority Women in Action. Un des buts du groupe est de renforcer les capacités sociales et professionnelles des femmes LGBTI. En acquérant de nouvelles compétences, elles peuvent obtenir des moyens de subsistance, prendre en charge leur propre vie et aider d'autres femmes qui vivent des problèmes similaires.

« Je suis lesbienne, j'ai un fils. Je vis positivement depuis onze ans. J'aime beaucoup l'art et l'artisanat. Avec l'aide de ma compagne, j'ai fabriqué une quantité de petits tapis, qui constituent ma source de revenus. »

minoritywomeninaction.co.ke

DENIS, 26 ans, (à droite, assis) est un militant gay basé à Nairobi. Il est rédacteur en chef d'Identity Kenya, service d'information pour les minorités sexuelles et de genre, et il a été le porte-parole de Gay Kenya, organisation LGBTI.

« La presse parle souvent de moi. J'ai reçu d'innombrables menaces de mort, par courriel, au téléphone ou sur Facebook. L'une d'elles disait : "On m'a chargé de te tuer". J'ai aussi été obligé de quitter mon logement à plusieurs reprises. Dans le premier cas, les voisins ont envoyé une lettre qui disait : "Nous soussignés, habitants de l'immeuble, parce que nous savons que vous êtes homosexuel et que vous allez vous en prendre à nos enfants, nous vous donnons trois jours pour partir, après quoi nous appellerons des "boys" pour qu'ils vous chassent."

Je ne savais pas où aller. C'était très compliqué. Je n'avais pas d'argent pour me loger ailleurs, et j'avais coupé les ponts avec ma famille.

J'ai été agressé deux fois par des inconnus - une fois dans un *matatu* [un bus] où je tenais la main de mon compagnon. La deuxième fois, je marchais dans la rue et quelqu'un m'a reconnu et m'a lancé des pierres. J'ai pris contact avec le Protection Desk du Kenya (protectioninternational.org), et ils m'ont donné une formation accélérée en sécurité personnelle. La sécurité personnelle, c'est une zone grise. Comment peut-on défendre ses droits si on ne prend pas position publiquement ? » identitykenya.com

Toutes les photos © Pete Muller



AGISSEZ

Jean-Claude Roger Mbede vit dans la clandestinité après sa condamnation à une peine d'emprisonnement pour homosexualité au Cameroun. Aidez-nous à faire annuler sa condamnation. Toutes les informations nécessaires se trouvent en page 29.

GEORGE, 22 ans, (*ci-dessous*) milite au sein du groupe Out in Kenya.

« Je suis gay, et je vis positivement avec le VIH, à Nairobi. Les gens disent de moi que je suis un jeune homme discret, mais je suis très franc et je m'exprime clairement pour ce qui est de mes préférences sexuelles. Je suis un ancien chanteur de gospel et un mannequin. J'ai dû renoncer à ma carrière en 2011 après qu'un journal local a révélé que j'étais gay. Ma famille n'a pas pu faire face à ce scandale et m'a désavoué. J'ai mis fin à mes études et je me suis enfui vers la grande ville.

J'avais à peine de quoi vivre, je me couchais le ventre vide et parfois je dormais dehors. J'avais l'impression d'être déjà mort. En 2012, j'ai appris que j'étais séropositif au VIH. Le monde s'effondrait pour moi.

Denis, du groupe Out (photo à gauche) m'a aidé, il a trouvé un conseiller pour s'occuper de moi, et j'ai obtenu un emploi chez Out in Kenya. Je suis chargé de la boutique, et je suis le porte-parole du groupe. Je ne pense plus au passé.

Comme je dis toujours, on n'a pas besoin de tout avoir, on a seulement besoin de donner quelque chose. Je voudrais que le monde devienne meilleur, qu'il existe un traitement pour le sida, et je voudrais ne plus être forcé de me présenter en disant "Salut, je m'appelle George et je suis gay". »





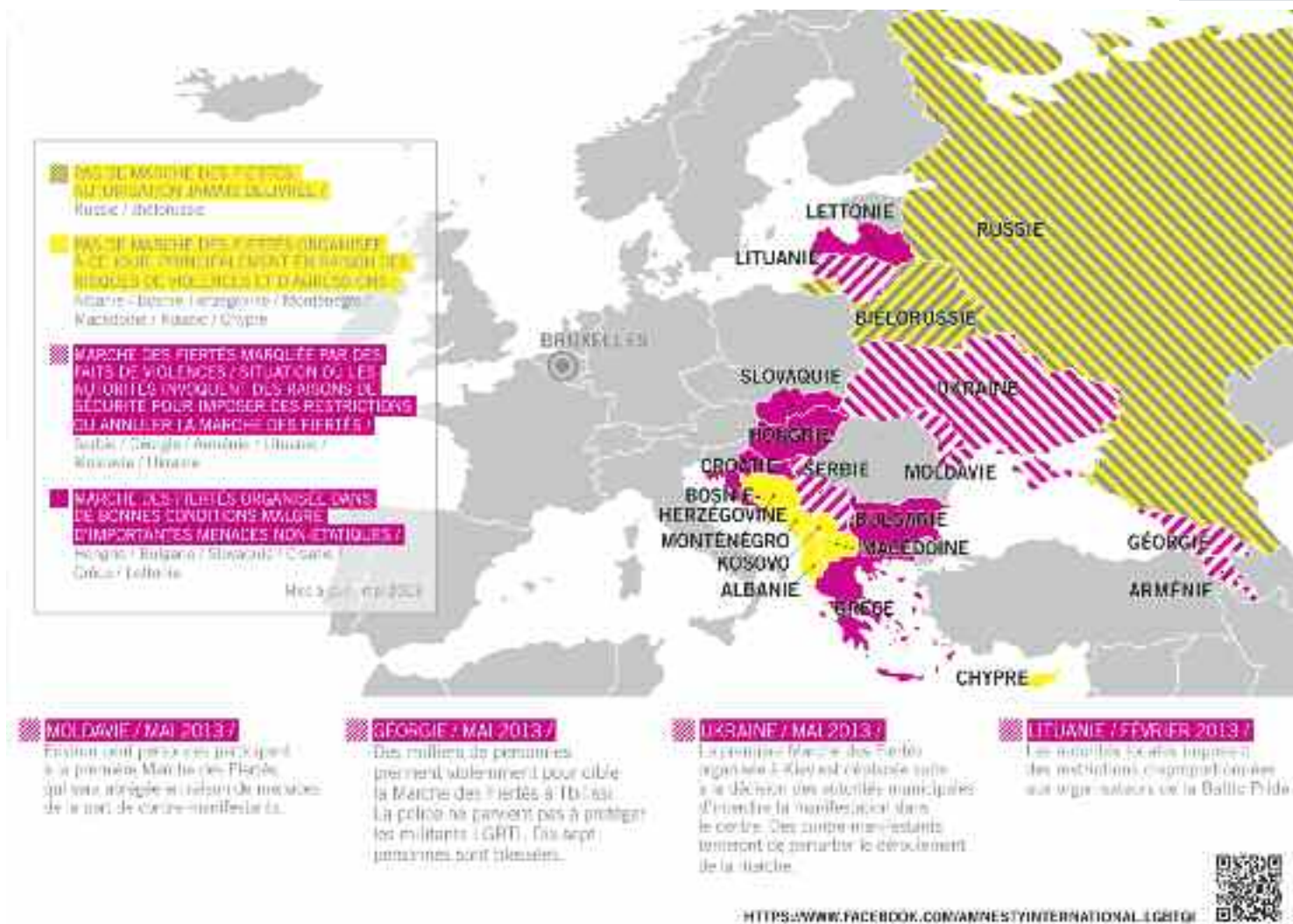
Des militants d'Amnesty lors de la Belgian Pride 2013, à Bruxelles © DR

TOUT N'EST PAS ROSE POUR LES PRIDES EN EUROPE !

Des milliers de personnes sympathisantes de la cause LGBTI (Lesbiennes, gays, bissexuelles et transgenres et intersexes) se rassemblent chaque année à l'occasion de la pride ou marche des fiertés dans de nombreuses villes européennes et ailleurs dans le monde, fêtent ensemble la diversité et en appellent à une société plus tolérante, où chaque personne peut s'épanouir, indépendamment de son orientation sexuelle et son identité de genre.

En mai 2013, quelque 80.000 personnes ont ainsi participé à la Belgian Pride dans les rues de Bruxelles. Amnesty International, à travers la Coordination Orientations sexuelles et identités de genres, y était bien entendu présente, car si la pride est globalement acceptée ici, elle ne l'est pas encore dans de nombreux pays des Balkans et d'Europe orientale.

La situation reste problématique dans certains États, parfois membres de l'Union européenne. Le respect des droits élémentaires, tels que la liberté



d'expression ou de rassemblement, y est parfois mis à rude épreuve.

En 2013, quelques pays refusent encore que l'on organise une pride sur leur territoire et d'autres tardent à délivrer les autorisations nécessaires ou confinent les rassemblements dans des endroits reculés. Ils ne veulent assurer la sécurité des manifestants ou jugent ne pas être en capacité de le faire.

Des dispositifs policiers particulièrement impressionnants sont en effet requis pour protéger les participants des violences, verbales et physiques, des contre-manifestants dans les pays où la discrimination à l'encontre des personnes LGBTI est répandue et souvent entretenue par les pouvoirs politiques et religieux.

L'attitude hostile des médias et la montée du populisme dans plusieurs États ne sont pas de nature à améliorer la donne, au contraire. Les projets de loi visant à restreindre la « propagande » homosexuelle, notamment discutés en Russie, sont là pour nous le rappeler. Très préoccupants, ces projets risquent de mettre d'autant plus à mal les libertés fondamentales des personnes LGBTI, pourtant déjà fortement stigmatisées.

Dans ce contexte, Amnesty International a fait en 2010 des droits à la liberté d'expression et de rassemblement dans le cadre des prides un axe d'action prioritaire au sein de sa stratégie de lutte contre les discriminations.

Concrètement, le mouvement soutient les prides dans des pays où elles sont en danger en appuyant les associations locales dans leur travail d'organisation et de plaidoyer auprès des autorités politiques. Des délégations de militants, au sein desquelles on retrouve des membres d'AIBF, sont également envoyées sur le terrain pour renforcer la participation, collaborer à la sécurisation de l'événement ou être associées aux travaux d'observation.

Cette année, Amnesty International est déjà intervenue en Ukraine, où une pride a été organisée pour la première fois à Kiev, et se mobilise actuellement autour de la Baltic Pride, prévue à Vilnius, où les autorisations se montrent peu conciliantes.

Ici, à la Belgian Pride, l'action est principalement centrée sur la sensibilisation. Il s'agit d'expliquer la problématique et les enjeux liés aux droits humains. Afin d'illustrer le propos, une carte avait cette année été réalisée en col-

laboration avec le bureau européen d'Amnesty International (voir ci-dessus). Éditée à 2.500 exemplaires, cette carte a été distribuée massivement aux spectateurs et participants à la pride.

La collecte de signatures est bien entendu également importante, notamment pour les prides en danger. Cette année, ce ne sont pas moins de 800 signatures qui ont été recueillies. Un résultat dont la Coordination Orientations sexuelles et identités de genres se félicite, même si bien du chemin reste à parcourir pour venir à bout des discriminations et garantir les droits fondamentaux des personnes LGBTI.

Vous voulez agir également en faveur des droits LGBTI, retrouvez la Coordination Orientations sexuelles et identités de genres sur Facebook (« Amnesty International – Orientations sexuelles et identités de genres »), abonnez-vous à son infolettre sur <http://www.isavelives.be/fr/newsletter> ou devenez vous-même membre du groupe : lgbt@aibf.be.



Photo : © Gaël Turine

DEVOIR DE REGARD

« DEVOIR DE REGARD » L'HEURE D'UN PREMIER BILAN !

« Devoir de regard », la campagne majeure d'AIBF de cette année 2013 est déjà, à mi-parcours, un véritable succès !

Pour rappel, « Devoir de regard » consiste en une campagne itinérante visant à rendre Amnesty International et ses combats visibles dans un maximum de villes francophones. L'élément central de la campagne est l'exposition photographique du même nom. À travers une cinquantaine de photographies réalisées par les plus grands noms du photojournalisme international (agences AP/Sipa, Vu', Noor Images...) et belge (Cédric Gerbehaye, Gaël Turine, Thierry Falise, etc.), l'exposition retrace plus de cinquante ans de combat pour les droits humains. Sans jamais chercher à choquer, Amnesty a choisi, pour son exposition, des clichés d'une beauté et d'une force extraordinaire, illustrant tous les continents, mais aussi les thématiques de travail de l'organisation : la violence à l'égard des femmes, le recrutement d'enfants-soldats, la liberté d'expression, la torture, la question des migrants, etc.

La sélection de photos présentée souligne toute l'ampleur du rôle joué par la photographie dans le combat pour les droits humains. Les images peuvent en effet être un appui déterminant dans le travail des organisations et des mouvements qui se donnent, comme Amnesty International, la mission d'identifier, de nommer, et de dénoncer les violations des droits humains. L'exposition est également destinée aux jeunes. En effet, dossiers pédagogiques, visites thématiques et actions militantes sont prévues dans l'exposition.

Déjà près de 10.000 visiteurs...

un événement à ne pas rater près de chez vous !

Alors qu'initialement, l'exposition devait s'arrêter dans 20 localités en 2013, voici que **plus de 40 expositions** se tiendront durant l'année. Au vu de ce succès, la tournée sera par ailleurs prolongée jusqu'en 2014 afin de pouvoir répondre à la demande.

Six expositions ont déjà eu lieu sur la quarantaine prévue et celles-ci ont déjà accueilli, à elles seules, près de 10.000 visiteurs. 3.500 personnes ont par ailleurs agi en « donnant leur regard à Amnesty » via le site www.devoirderegard.be. Les jeunes – public particulièrement visé par la campagne – n'ont pas boudé l'événement et ont bel et bien constitué une part importante de ces visiteurs.

Au-delà de ces chiffres, les retours positifs quant à la qualité de l'exposition sont nombreux, tant de la part de particuliers (jeunes et moins jeunes) que de partenaires (pensons ici aux écoles) ou d'autorités communales accueillant l'exposition. Nous nous en réjouissons et comptons sur vous pour continuer de donner vie à cette campagne qui passe forcément près de chez vous.

De Bruxelles à Arlon, en passant par Louvain-la-Neuve, Couvin ou Bastogne, retrouvez toutes les dates de l'exposition en page 21.

INDIVIDUS EN DANGER



Les Individus en Danger pour qui travaille Amnesty sont au centre de « Devoir de regard ». Shi Tao, journaliste emprisonné, était l'un de ceux mis en avant dans la campagne. Les autorités

chinoises ont, depuis, promis de le libérer. Amnesty a dès lors intégré un nouvel Individu en Danger à l'exposition : Dhondup Wangchen (photo ci-dessous). Ce cinéaste tibétain attend l'ouverture de son procès pour incitation au séparatisme. Il est détenu depuis mars 2008 pour avoir tourné un film documentaire portant sur l'attitude des Tibétains face aux Jeux olympiques de Pékin et décrivant leur position à l'égard au Dalaï-Lama. En juillet 2008, il a pu téléphoner à un proche. Il lui a confié qu'il avait été torturé, mais il n'a pu avoir d'autres contacts avec sa famille. Amnesty International le considère comme un prisonnier d'opinion.

Agissez pour les Individus en Danger : www.isavelives.be/actionddr

GAËL TURINE

Les photographes de « Devoir de regard » ont été choisis par Amnesty International pour la qualité de leur œuvre, mais aussi pour leur engagement. Après Cédric Gerbehaye et Thierry Falise, découvrez le portrait de Gaël Turine.

Gaël Turine est un photojournaliste belge, membre de l'Agence VU, dont une partie des œuvres est ex-



Photo : © Gaël Turine

posée dans le cadre de la campagne « Devoir de regard ».

Dès son plus jeune âge, alors qu'il vit dans l'archipel des Comores, son quotidien auprès des populations locales éveille sa curiosité et le pousse à s'interroger sur la nature des sociétés différentes de la sienne.

Diplômé en 1977, son premier projet personnel s'appelle « Aveuglement ». Ses photos représentant des coopératives pour les personnes aveugles d'Afrique de l'Ouest feront par la suite l'objet d'un livre et lui permettront de remporter deux prix.

Après la chute du régime taliban en Afghanistan, il part en mission afin de donner vie au projet « Avoir 20 ans à Kaboul » qui sortira en 2003. Son travail sera exposé dans plusieurs villes européennes.

En 2006, il reçoit le prix du « Trèfle d'or » afin de récompenser son projet « Sur la route du culte Vaudou », depuis ses origines africaines jusqu'à Haïti et aux États-Unis. Le projet est finalisé fin 2010 par la sortie d'un livre et une exposition.

En 2009, le projet « Aujourd'hui c'est demain » représentant 25 personnes ayant réussi à vaincre le cancer, est publié et présenté dans des galeries d'art à Bruxelles et à Paris.

En plus de tout cela, il a également eu l'occasion de collaborer à maintes reprises avec la presse : de manière permanente avec L'Express, ou régulière avec Libération, le Monde, ou le New York Times.



Parce qu'ouvrir les yeux c'est déjà agir, participez et recevez votre photo composée de milliers de regards.

www.devoirderegard.be

UN ENDROIT MERVEILLEUX

À L'HEURE OÙ LE BRÉSIL S'APPRÊTE À ACCUEILLIR LA COUPE DU MONDE DE FOOTBALL ET LES JEUX OLYMPIQUES, AMNESTY S'ASSOCIE AUX HABITANTS DES FAVELAS DE RIO DE JANEIRO POUR EMPÊCHER LEUR EXPULSION.

« Ils le grignotent petit à petit. Plus tard, ils enlèveront ce qui restera. »
Alessandra Lins parle du quartier de Providência, où elle vit avec son époux et leurs deux enfants.

Édifié à la fin du XIX^e siècle sur une colline surplombant Rio de Janeiro, ce quartier est considéré comme la plus vieille favela (bidonville) du Brésil. Depuis, la colline s'est recouverte de petites maisons et de rues tortueuses avec vue sur le port.

Mais les 800 familles qui y vivent – dont celle d'Alessandra – craignent aujourd'hui d'être prochainement obligées de partir. Comme des milliers d'autres familles à travers la ville, elles sont menacées d'expulsion.

Pourquoi ? Parce que Rio se prépare à accueillir la Coupe du monde de football de 2014 et les Jeux olympiques de 2016. Or, dans le cadre du projet ambitieux de la municipalité pour ces deux énormes événements sportifs, des chantiers de vaste envergure – construction de routes et renouvellement urbain, notamment – ont été entrepris.

DES RETOMBÉES POSITIVES ?

Une fois les trophées remportés, les médailles décernées et les spectateurs rentrés chez eux, de tels chantiers pourraient théoriquement avoir des retombées très positives pour Rio. Mais les gens qui risquent de voir leur maison démolie les voient désormais comme des menaces.

Bon nombre d'habitants de Providência ont le sentiment d'être chassés parce que leur quartier ne cadre pas avec l'image de cité olympique que veulent donner les autorités. « Providência est vue comme un point noir », déplore Alessandra.

Elle a le sentiment que sa maison et celles de ses voisins sont gênantes, situées comme

elles sont à proximité du port et d'une des grandes artères de la ville, l'avenue du président Vargas. Le port fait l'objet d'un vaste projet de renouvellement urbain baptisé « Port Merveille ». Son objectif est de promouvoir des investissements massifs dans la région en modernisant le port, en construisant des musées et des immeubles commerciaux et en favorisant le tourisme.

Selon Alessandra, les autorités « voient le bidonville comme un obstacle au beau milieu de la zone portuaire ». Les expulsions y ont déjà débuté, ainsi que dans d'autres quartiers de la ville.

Les autorités municipales ont également lancé à Providência un chantier baptisé « Projet immobilier Carioca », comprenant la construction, de février 2011 à janvier 2014, de lignes de tramway et de funiculaire qui « font partie des retombées positives de l'accueil des Jeux olympiques par la municipalité ».

SOUS PRESSION

Mais beaucoup de gens jettent un regard sceptique sur la mise en œuvre de ce projet et d'autres chantiers analogues. Lorsque les expulsions ont débuté à Providência, en 2011, des dizaines de familles ont quitté leur domicile en échange d'une aide financière destinée à couvrir leurs frais de location. On leur a dit qu'on leur construirait de nouveaux appartements et qu'elles pourraient emménager en 2012. Pour l'instant, rien de tel ne s'est produit. Elles redoutent désormais que cette aide financière se tarisse sans que de nouveaux logements leur aient été proposés.

Les familles qui sont restées sont obligées de vivre au milieu des maisons en ruine de leurs voisins expulsés. Les amas de décombres et les flaques stagnantes d'eaux usées attirent les insectes et rendent la vie de plus en plus morne dans le quartier.

Lors d'une enquête récente d'Amnesty sur la situation sur place, des habitants nous ont également confié qu'ils se sentaient menacés, intimidés et pressés de quitter leur maison et d'accepter l'offre des autorités d'être réinstallés ailleurs.



La situation s'est améliorée lorsqu'une poignée d'habitants a consulté des avocats de l'assistance judiciaire publique. Un tribunal a ordonné aux autorités de fournir des informations plus détaillées sur les projets d'urbanisme et de réinstallation des habitants. Il leur a également demandé d'effectuer une étude d'impact et de suspendre le chantier du projet Carioca ainsi que toutes les expulsions de Providência en attendant les conclusions de cette étude.

LE SENTIMENT D'ÊTRE ASSOCIÉ AU PROJET

Le quartier bénéficie aujourd'hui du soutien de nombreuses personnes et organisations, dont des ONG locales et Amnesty. Toutes ont constaté avec préoccupation le manque d'information concernant l'ensemble du projet en cours de réalisation à Providência et dans la zone portuaire, notamment son calendrier et ses délais de mise en œuvre.

Les habitants n'ont pas été correctement consultés au sujet des projets, si bien que personne ne sait combien de familles seront concernées ni où elles sont censées aller.



Le quartier de Providência, à Rio de Janeiro (Brésil), où 800 familles sont menacées d'expulsion.

Photos : © Luiz Baltar

Amnesty travaille en collaboration avec des habitants et des partenaires locaux pour s'assurer que les autorités garantissent le droit des habitants à un logement décent dans l'ensemble des quartiers concernés par les préparatifs de ces événements sportifs. Si des expulsions s'avèrent nécessaires, nous souhaitons que des garanties juridiques soient mises en place pour protéger les habitants.

Au lieu de se réjouir à l'idée que Rio soit bientôt un haut lieu du football mondial et une cité olympique, des habitants comme Alessandra éprouvent de l'inquiétude et de la crainte.

Comme tout le monde, ils veulent que leur ville soit un endroit merveilleux pour ceux qui y vivent et pour les visiteurs. Mais ils demandent que leurs droits soient respectés et veulent faire partie intégrante des projets d'avenir établis pour leur ville.

AGISSEZ

Ne manquez pas la publication de notre nouveau rapport sur le Brésil et de nouvelles occasions d'agir contre les expulsions forcées – rendez-vous sur bit.ly/RRFENetwork



UN PROCÈS HISTORIQUE AU GUATEMALA

C'était un jour que de nombreux Guatémaltèques attendaient depuis des décennies. Le 10 mai 2013, l'ancien président, le général Efraín Ríos Montt, a été condamné à 80 ans de réclusion pour le génocide et les crimes contre l'humanité commis pendant la guerre civile qui a ensanglanté le pays. Amnesty a évoqué une avancée historique dans la longue lutte pour la justice menée par ce pays. Mais une décision de justice choquante a annulé sa condamnation, dix jours plus tard seulement.

Découvrez ici quelques raisons de maintenir la pression pour obtenir la justice en faveur des victimes.



De 1960 à 1996, un conflit interne sanglant a opposé l'armée guatémaltèque à des bandes de guérilleros. Au cours de ces 36 années de guerre, plus de **200 000 HOMMES, FEMMES ET ENFANTS** ont été tués ou ont disparu. La plupart étaient des indigènes.

Le général José Efraín Ríos Montt a dirigé le gouvernement militaire du pays de mars 1982 à août 1983 – **L'UNE DES PÉRIODES LES PLUS SANGLANTES** du conflit. Il a engagé une campagne virulente ciblant toutes les personnes soupçonnées de sympathie avec les guérilleros d'extrême-gauche.

Le conflit a pris fin en 1996 avec la signature d'un accord de paix. L'État s'est engagé à dire la vérité sur ce qui s'était passé pendant ces trois décennies de violence. En 1999, un rapport de la Commission de clarification historique, placée sous l'égide des Nations-Unies, a conclu que **L'ÉTAT GUATÉMALTEQUE ÉTAIT RESPONSABLE DE 93 % DE L'ENSEMBLE DES VIOLATIONS** perpétrées. La Commission a également établi que l'État avait commis un génocide en 1981 et 1982 dans le territoire ixil et dans les régions de Zacualpa, du nord du département de Huehuetenango et de Rabinal. Entre 70 et 90 % des populations de ces régions ont tout simplement été rayées de la carte.

C'est la première fois qu'un ancien chef d'État guatémaltèque est **JUGÉ POUR GÉNOCIDE**. Les poursuites engagées contre Ríos Montt ont débuté en 2001, mais se sont depuis lors heurtées à de nombreux obstacles, notamment sous la forme de recours constitutionnels multiples déposés en sa faveur.

Ríos Montt était inculpé pour avoir été l'« **INSTIGATEUR** » de la mort de 1 771 personnes, du déplacement forcé de 29 000 personnes, de l'agression sexuelle de huit femmes, et d'actes de torture sur au moins 14 personnes.



À gauche : L'aube à Quiché (Guatemala) dans les années 1980. La population comprend environ 50 % d'indigènes. C'est une des sociétés les plus inégales d'Amérique latine, avec un taux d'illettrisme élevé. Ici, les enfants meurent souvent en bas âge. La criminalité organisée et la violence sont répandues.

Sur cette page, à partir du haut : Le général José Efraín Ríos Montt lors de sa première conférence de presse après qu'il eut pris le pouvoir par un coup d'État, à Guatemala (23 mars 1982) ; L'armée occupe San Mateo Ixtatán, département de Huehuetenango (1983) ; Une fillette capturée par l'armée après un bombardement à Quiché, dans les années 1980.

En mars 2012, il a également été inculpé de la mort de 201 personnes à Dos Erres, dans le département du Petén, en décembre 1982. Aucune date n'a encore été fixée pour l'audience consacrée à ces derniers chefs d'inculpation. Le **PROCÈS DE RÍOS MONTT** et du général Mauricio Rodríguez Sánchez – son ancien chef du renseignement – s'est ouvert le 19 mars 2013.

Le 18 avril, après l'audition de plus de 100 témoins et experts, un juge d'une autre juridiction a **ORDONNÉ L'ANNULATION DU PROCÈS** et le retour à la phase d'instruction. Refusant d'annuler le procès, le tribunal chargé de l'affaire a suspendu la procédure en attendant que des juridictions supérieures ne règlent la question. Le procès a finalement repris le 30 avril.

Le 10 mai 2013, Ríos Montt a été reconnu coupable de génocide et de crimes contre l'humanité et **CONDAMNÉ À 80 ANS DE RÉCLUSION**. Amnesty a évoqué un grand pas en avant vers l'établissement des responsabilités pour les violations des droits humains commises pendant les dictatures militaires dans les Amériques. Les quelque 718 pages du jugement détaillaient les responsabilités de Ríos Montt dans les crimes commis en territoire ixil, à l'époque où il était président et commandant en chef des forces armées, en 1982 et 1983. Rodríguez Sánchez a été acquitté pour ces deux chefs d'accusation.

Le 20 mai 2013, la Cour constitutionnelle du Guatemala a porté **UN COUP TERRIBLE** aux victimes en annulant la condamnation qui venait d'être prononcée contre Ríos Montt. On ignore le fondement juridique de cette décision. Amnesty a déclaré que le tribunal avait dressé « des obstacles considérables sur la route de ceux qui veulent que la justice soit rendue et que les responsabilités soient établies concernant une période particulièrement sombre de l'histoire récente du Guatemala ». Ríos Montt est sorti de prison et a été replacé en résidence surveillée en attendant la reprise du procès et l'introduction de nouveaux recours juridiques.

L'armée guatémaltèque **REFUSE TOUJOURS DE DONNER DES INFORMATIONS** de quelque nature que ce soit sur les homicides, les disparitions forcées, le recours au viol comme arme de guerre, et d'autres crimes perpétrés pendant le conflit, faisant peser un immense fardeau sur les épaules des familles et des victimes qui réclament la justice ou souhaitent simplement retrouver leurs proches disparus.

Nous continuerons à les soutenir en faisant campagne pour que la justice soit rendue.

En haut : Des hommes capturés et maintenus en détention par l'armée à Quiché, au Guatemala (1984).

Au centre : Un groupe qui soutient les familles des personnes « disparues », le Grupo de Apoyo Mutuo (GAM), tient une conférence de presse à Guatemala (1985).

En bas : Des policiers évacuent de force des manifestants devant l'université de San Carlos, à Guatemala (septembre 1985).



LE FIL D'AMNESTY

DISPONIBLE AUSSI SUR TABLETTE



Bien plus que la version papier... Des animations, des vidéos, des sons, des galeries d'images, des actions, des liens vers des publications et des dossiers, etc.



Disponible sur
App Store



Disponible sur
Android Market

Agir par sms, c'est à la fois signer les pétitions d'Amnesty et soutenir financièrement son action.

VOTRE GSM PEUT SAUVER DES VIES



ENVOYEZ «AUF»
AU 3313

Activation gratuite
Sms reçu : gratuit
Sms envoyé : 2 €

- **Inscription** : envoyez le message "AUF" au numéro "3313".
 - La pétition vous sera envoyée par sms le mercredi à 14h.
 - Répondez au message avec votre nom, prénom et coordonnées au numéro "3313" pour signer la pétition.
 - Envoyez autant de réponses que vous le souhaitez. Une seule réponse avec vos coordonnées sera reprise pour la pétition, les autres seront considérées comme don.
 - Les signatures récoltées sont envoyées vers les autorités chaque mercredi suivant.
 - **Pour se désabonner** : envoyer le message "STOP" au "3313". Votre désabonnement sera effectif sans délai.
 - **Coût** :
 - Activation et abonnement : gratuit.
 - Le message que nous vous envoyons : gratuit.
 - Le message lorsque vous nous répondez : 2 €.
- Ce coût permet de financer le service et de soutenir Amnesty pour l'ensemble de ses activités.

AMNESTY
INTERNATIONAL





SENSIBILISER LES JEUNES AUX DROITS DES FEMMES : C'EST POSSIBLE !

TOUS LES ANS, AMNESTY INTERNATIONAL LANCE UNE CAMPAGNE À DESTINATION DES JEUNES. ELLE AURA CETTE ANNÉE POUR THÈME LES DROITS SEXUELS ET REPRODUCTIFS DES FILLES ET DES FEMMES, DANS LE CADRE DE LA CAMPAGNE INTERNATIONALE « MON CORPS, MES DROITS ».

Vous travaillez dans le milieu scolaire, périscolaire, ou vous avez envie de donner de votre temps pour vous engager dans cette campagne auprès des jeunes ? Amnesty vous propose trois façons de mieux connaître et de vous impliquer dans cette campagne.

1. PARTICIPEZ À L'ATELIER « AMNESTY À L'ÉCOLE : QUAND LES PROFS ET LES JEUNES S'EN MÊLENT »

Vous souhaitez découvrir la thématique, rencontrer un témoin, poser toutes vos questions et vous préparer concrètement pour mener campagne auprès des jeunes ? Cet atelier est fait pour vous. Il aura lieu dans le cadre de l'Université d'été d'Amnesty, le 14 septembre à la Marlagne à Wépion, de 9 h 30 à 11 h 30. Vous en repartirez avec tout le matériel nécessaire pour faire des droits des femmes et des filles une réalité.

L'université d'été est gratuite et ouverte à tous. Des navettes sont organisées depuis la gare de Namur. Plus d'informations en annexe de ce numéro.

2. DEVEZ ANIMATEUR

Vous souhaitez vous rendre dans des classes de primaire et de secondaire pour aborder la thématique des droits sexuels et reproductifs ? Amnesty a élaboré un module adapté, s'appuyant sur un jeu sur le droit des femmes, pour des animations de 50 minutes minimum. **Participez à la formation des animateurs qui aura lieu le samedi 7 septembre** au secrétariat d'Amnesty – rue Berckmans, 9 – 1060 Bruxelles.

3. VOUS ÊTES ENSEIGNANT ? PARTICIPEZ AVEC VOTRE ÉCOLE À LA JOURNÉE « PAS D'ACCORD J'ASSUME »

Cette journée, organisée tous les ans dans plus de 120 écoles, permettra aux jeunes du primaire et du secondaire d'être sensibilisés à la question des droits sexuels et reproductifs et de participer à une action concrète en faveur de femmes en danger.

Quand ? Mercredi 16 octobre 2013 (ou un autre jour de la semaine qui vous conviendrait mieux)

Où ? Dans votre école.

Comment faire ? Pour vous aider à aborder la thématique avec vos élèves, un **dossier pédagogique**, un dossier d'exercices, des flyers et autres supports vous permettront de travailler la thématique, de l'aborder avec vos élèves et d'avoir plein d'idées pour mener au mieux cette journée. **Une action concrète vous sera proposée :** nous vous fournirons des pétitions, des cartes d'actions et des cartes postales de soutien à envoyer aux défenseuses en danger que nous soutenons. Pour sensibiliser les élèves aux droits des femmes et les inciter à agir, tous les moyens sont bons ! Débats, flash mobs, jeux de rôles, saynètes, dessins, photos... Vous avez le choix, en fonction de vos envies et du temps que vous souhaitez passer à organiser l'action.

Alors, n'attendez plus, inscrivez-vous ! Il vous suffit de remplir le formulaire en ligne à la page : www.petitlien.fr/inscription_padaja

**POUR TOUT RENSEIGNEMENT ET
POUR VOUS INSCRIRE À CES
DIFFÉRENTS ÉVÈNEMENTS,
VEUILLEZ CONTACTER ZOË SPRIET,
RESPONSABLE JEUNESSE :**

zspriet@amnesty.be — 02/543 79 08.

PRÉSERVER L'AVENIR DES DROITS HUMAINS AVEC AMNESTY

COMMENT LES GÉNÉRATIONS QUI NOUS SUIVront VONT-ELLES REPRENDRE LA FLAMME DES DROITS HUMAINS ?

Pour préserver l'autonomie totale de ses actions et son indépendance financière, Amnesty est financée principalement par ses membres et donateurs.

En songeant à inclure la section d'Amnesty International-Belgique francophone dans votre testament, vous lui donnerez l'occasion d'agir pour une longue durée. Et vous favorisez ceux qui vous sont chers, grâce à la formule du legs en duo (voir plus loin).

Voici plusieurs possibilités d'envisager un testament en faveur d'Amnesty :

■ Si vous avez **des héritiers directs** (époux/épouse, enfants et petits-enfants), ils bénéficient d'une part légale de votre héritage, appelée *part réservataire*. Le reste, la *quotité disponible*, peut être attribué à une organisation de défense des droits humains comme Amnesty. Elle bénéficie de droits de succession réduits : 12,5% si le testament a été rédigé par une personne domiciliée dans la Région bruxelloise, 7% en Région wallonne et 8,8% en Flandre.

■ Si vos héritiers sont des **parents éloignés** ou des **amis sans lien de parenté**, ceux-ci devront s'acquitter de droits de succession élevés, pouvant atteindre plus de la moitié de la somme que vous souhaitez leur laisser ! La formule de legs en duo permet de limiter le paiement des droits de succession, tout en incluant Amnesty dans l'héritage. Exemple ci-dessous.

■ Si vous n'avez pas d'héritier direct ou éloigné, vous pouvez déclarer Amnesty International **légataire universel**. Elle s'acquittera alors de ses droits de succession de 12,5%, 7% ou 8,8% selon la Région.

LEGS CLASSIQUES

Vous habitez la Région bruxelloise, n'avez plus de famille proche et léguiez 200.000 € à un ami fidèle.

81.250 € =
solde revenant
à l'héritier

118.750 € = droits
de succession
dus à l'État

LEGS EN DUO

Vous léguiez à votre ami fidèle 100.000 € libres de tous droits de succession et 100.000 € à Amnesty, qui s'acquitte de ses propres droits de succession (12,5%) et de ceux de votre ami.

100.000 € =
solde revenant
à l'héritier

62.500 € =
droits de
succession
dus à l'État

37.500 € =
solde pour
Amnesty

Grâce à cette formule de legs en duo, vous léguiez davantage à ceux qui vous sont chers, tout en préservant l'avenir des droits humains !

AMNESTY
INTERNATIONAL



Si vous souhaitez davantage d'informations sur les legs et les testaments, vous pouvez commander notre brochure « Protéger l'avenir des droits humains » en envoyant un e-mail à cvanparijs@amnesty.be ou en téléphonant au 02 538 81 77.

Agenda

Calendrier des activités nationales et régionales d'Amnesty International Belgique francophone

UNIVERSITÉ D'ÉTÉ – 14 SEPTEMBRE 2013

Le samedi 14 septembre, Amnesty vous donne rendez-vous pour son Université d'été annuelle. Une journée entière pour mieux connaître Amnesty, apprendre à agir avec elle, ou encore renforcer votre militantisme. **Retrouvez le programme complet de l'événement en annexe** de ce numéro ou à cette adresse : www.amnesty.be/universitedete

**Infos : Antoine Caudron –
02/543 79 88 – acaudron@amnesty.be**

EXPOSITION DEVOIR DE REGARD



Au fil de cette année 2013, la campagne « Devoir de regard » bat son plein.

L'exposition photographique qui l'accompagne passe forcément près de chez vous...

Rendez-vous à :

- **Gand**, du 19 au 30 juillet
- **Tournai**, à l'Hôtel de Ville, du 11 septembre au 2 octobre
- **Jette**, à la Maison Communale, du 16 au 26 septembre
- **Couvin-Mariembourg**, à La Ruche, du 13 au 30 septembre
- **Koekelberg** du 25 septembre au 2 octobre (tbc)
- **Chimay**, à l'Hôtel de Ville, du 1er au 10 octobre
- **Éghezée**, du 2 au 6 octobre (tbc)
- **Manhay**, du 2 au 6 octobre
- **Charleroi**, à la Maison de la Laïcité, du 7 au 20 octobre
- **Auderghem**, du 7 au 20 octobre
- **Arlon**, à l'ancien Palais de justice, du 8 au 12 octobre
- **Malonne/Floreffe**, à l'Institut St-Berthuin, du 14 au 26 octobre
- **Waterloo**, à l'Espace Bernier (Centre culturel), du 18 au 25 octobre

→ **Nivelles**, au Waux Hall, du 16 octobre au 1er novembre

→ **Mons**, au Manège-Maison Folie, du 25 octobre au 10 novembre

→ **Blégny**, à la Bibliothèque de Blégny, du 27 octobre au 10 novembre

→ **Ath**, à la bibliothèque communale, du 8 au 28 novembre

→ **Leuze**, du 4 au 16 novembre (tbc)

→ **Wavre**, du 6 au 17 novembre

→ **Beauvechain**, du 9 novembre au 1er décembre

→ **Louvain-la-Neuve**, à la Salle des Tapisseries de l'UCL, du 20 novembre au 8 décembre

→ **Bastogne**, au Centre culturel, du 22 novembre au 6 décembre

→ **La Bruyère**, les 23 et 24 novembre

→ **Mehagne**, à l'École Marcel Thiry, le 30 novembre

→ **Liège**, au cinéma Churchill, du 1er au 13 décembre

→ **Gerpennes**, au Centre culturel, du 6 au 14 décembre

→ **Schaerbeek**, au Centre culturel, du 11 au 23 décembre

→ **Ciney**, au Centre culturel, du 11 janvier au 7 février 2014

→ **Evere**, à l'Espace Delahaut, du 31 janvier au 14 février 2014

→ **Gembloux-Sombreffe**, du 1er au 15 février 2014 (tbc)

→ **Blegny Mine**, du 12 février au 28 février 2014

→ **Bruxelles** — ULB mars 2014 (tbc)

→ **Saint Nicolas** mars 2014 (tbc)

Infos : Rendez-vous en page 10 ou sur www.devoirderegard.be



PAROLES LIBRES !

Si, comparée à de nombreux pays, la Belgique est un pays de coccagne en matière de liberté d'expression et de liberté de la presse, son effectivité est menacée : uniformisation de l'information, rétrécissement du champ de l'expression, levées de boucliers « communautaristes » contre le blasphème et les caricatures religieuses, répression de certains mouvements sociaux, etc.

Du 27 au 29 septembre 2013, dans le cadre de son cycle « Paroles libres ! », la Ligue des droits de l'Homme (LDH) va tenter de dégager les lignes de force, de déceler les points de tension et d'explorer les espaces de développement de ce droit fondamental qu'est la liberté d'expression. Durant ces trois jours, la LDH va proposer, **dans une ambiance conviviale et festive, des activités (débat, ateliers, projection de films et de documentaires, spectacle, concert...) qui aborderont les diverses facettes de la liberté d'expression.** Avec, en ligne de mire, la volonté d'apporter des éléments de réflexions et d'information à un débat dont l'enjeu n'est rien de moins que l'avenir de ce

droit qui fonde la démocratie.

Votre opinion comptera dans ce débat. Exprimez-la avec nous !

Du 27 au 29 septembre au Centre culturel Jacques Franck

Jusqu'à fin décembre 2013 un peu partout en Fédération Wallonie Bruxelles

Infos, programme et réservations :

www.liguedh.be/72430

02 209 62 80 – 0478 31 27 46

COLLOQUE – 12 OCTOBRE 2013 RÉVOLUTIONS ARABES : PRINTEMPS OU HIVER DES DROITS HUMAINS ?

Amnesty International vous convie à un colloque exceptionnel qui **fera le point de manière détaillée sur les situations des différents pays du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord** concernés, pour beaucoup, par le « Printemps Arabe ».

Tunisie, Égypte, Libye, Syrie, ou encore **Israël et territoires occupés**... L'actualité de toutes ces régions sera éclairée à la lumière des droits humains, par de nombreux spécialistes : Baudouin Loos (journaliste au journal Le Soir), Farid El Asri (anthropologue et enseignant-chercheur à l'Université de Rabat et à l'UCL), Mustafa Fettouri (journaliste indépendant, auteur et académicien libyen), Shahinaz Abdelsalam (blogueuse égyptienne), Yahya Hakoum (opposant syrien), Simone Susskind, Philippe Droz-Vincent (spécialiste de la Syrie) et Elisabeth Vandenheede (spécialiste des pays du Golfe).

Rendez-vous à l'Institut Paul Lambin (Haute École Léonard De Vinci) à 1200 Woluwe St-Lambert (à 300 m de la station de métro Alma).

Infos et inscriptions :

journeemena@amnestyinternational.be
ou **0476/54 57 87**

« ILS M'ONT DIT QUE JE SERAIS LIBRE »

CEUX QUI TENTENT LE PÉRILLEUX VOYAGE VERS L'EUROPE SONT REFOULÉS ET ENFERMÉS. SUR L'ÎLE GRECQUE DE LESBOS, UNE ÉQUIPE D'AMNESTY A RECUEILLI LES RÉCITS DE MIGRANTS ET RENCONTRÉ DES HABITANTS QUI S'EFFORCENT DE LEUR VENIR EN AIDE. NAOMI WESTLAND, D'AMNESTY ROYAUME-UNI.



© Giorgios Moutafis

Assis au bout du lit, dans une cellule sombre et humide du poste de police, Ahmed a l'air hagard. Il est détenu ici depuis près d'une semaine. Ses yeux sont rouges d'avoir pleuré et balaient rapidement l'espace en quête d'un objet à fixer.

Mais il n'y a pas grand-chose dans la cellule, hormis huit lits et leurs matelas sales, serrés les uns contre les autres, et une pile de sacs de couchage. Les murs sont nus, à l'exception de quelques mots délavés, griffonnés au-dessus d'un lit – « Allah », écrit en arabe. Au-dessus d'un autre : « Merci, mes amis somaliens et afghans. »

DES CELLULES AUX ALLURES DE CACHOTS

Des mots qui prouvent que ces cellules aux allures de cachots, conçues pour accueillir des délinquants présumés, servent désormais de centre de détention pour les migrants. Il n'y a pas la place de marcher, rien à faire, très peu de lumière naturelle et aucun espace à l'extérieur. Le lieu est totalement impropre à l'habitation.

Je me trouve au poste de police de l'île grecque de Lesbos, en compagnie de deux collaborateurs d'Amnesty, Giorgos Kosmopoulos, chargé de campagne pour la Grèce et Chypre, et Irem Arf, chercheuse en matière de migrations. Nous aimerions que certains des réfugiés et des migrants enfermés ici nous parlent de ce qu'ils ont vécu lorsqu'ils ont essayé d'entrer dans l'Union européenne. Nous essayons de brosser un tableau général de la situation à la frontière gréco-turque.

Lorsque les gardiens font sortir Ahmed de sa cellule pour son entretien avec nous, nous apprenons qu'il a fui la Syrie et qu'il n'a que 21 ans. Il est visiblement traumatisé. Ses yeux s'embuent de larmes au moment de nous confier que sa mère a été tuée pendant la guerre civile, en décembre dernier. Son père étant décédé et sa sœur étudiant à l'étranger, il a donné quelques milliers de dollars à un passeur pour qu'il lui fasse traverser la mer Égée, de la Turquie à la Grèce, en espérant y trouver la sécurité et une vie meilleure.

« En Turquie, ils m'ont dit que je serais libre en Grèce mais, quand j'y suis arrivé, on m'a jeté en prison », raconte-t-il.

Ci-contre : Des migrants essaient de monter à bord d'un bateau des garde-côtes grecs avoir été interceptés lors d'une patrouille nocturne.

DES RISQUES DE PLUS EN PLUS GRANDS

Ahmed fait partie de ces dizaines de milliers de personnes qui, en quête de sécurité, tentent chaque année d'entrer en Europe via la Grèce. Nombre de celles qui sont arrivées par bateau sur des îles telles que Lesbos ou Chios fuyaient les conflits frappant la Syrie, l'Afghanistan, l'Irak ou la Somalie.

Irem indique que personne ne connaît le nombre exact de personnes qui choisissent le périlleux itinéraire par voie de mer. Mais les chiffres de la police témoignent d'une augmentation depuis que les contrôles des franchissements par voie terrestre de la rivière Evros, à la frontière gréco-turque, ont été durcis l'année dernière.

« Les gens qui fuient la guerre et la pauvreté prennent des risques de plus en plus grands pour entrer en Europe. Les itinéraires sont de plus en plus périlleux, et des gens trouvent la mort au cours du voyage », explique-t-elle.

Nous avons entendu des témoignages terrifiants de personnes qui avaient franchi la frontière de nuit, par des températures glaciales. Une femme nous a raconté qu'elle était tombée à la mer. Elle ne savait pas nager et a donc dérivé, emportée loin de son embarcation. Un autre migrant a risqué sa vie pour la sauver. Une autre femme nous a raconté que sa petite fille de quatre ans était tombée à la mer dans la confusion qui a suivi l'interception de leur petite embarcation gonflable par les garde-côtes. Par chance, la fillette a survécu.

C'est difficile à croire, mais ils peuvent s'estimer heureux. En mars, six Syriens se sont noyés lorsque leur

QUELQUES FAITS À CONNAÎTRE SUR LES MIGRANTS EN EUROPE ET EN GRÈCE

- Près de 18 000 hommes, femmes et enfants auraient trouvé la mort en essayant d'entrer en Europe depuis 1988.
- Le droit européen permet de détenir les migrants jusqu'à 18 mois, même s'ils n'ont commis aucun délit.
- En 2011, la Cour européenne des droits de l'homme a estimé que les procédures d'asile de la Grèce n'étaient ni justes, ni efficaces.
- La Cour a jugé que les conditions de détention des demandeurs d'asile en Grèce constituaient un traitement inhumain et dégradant.
- Les enfants qui arrivent seuls en Grèce sont parfois détenus pendant plusieurs mois avant qu'un lieu plus approprié ne soit trouvé pour les accueillir.



Ci-dessus : Une jambe artificielle échouée sur le rivage, à Lesbos. Elle évoque le sort des centaines de personnes qui se sont noyées dans la mer Égée alors qu'elles espéraient trouver en Europe un avenir meilleur.

bateau a rencontré des problèmes, notamment une jeune fille de 17 ans, enceinte, ainsi qu'une mère et ses enfants en bas âge. En décembre de l'année dernière, une embarcation a chaviré et 27 réfugiés, afghans pour la plupart, se sont noyés près de Mytilène, la ville principale de Lesbos. Seul un adolescent de 16 ans a survécu.

Le traitement réservé à ceux qui s'en sortent, comme Ahmed, est choquant. On nous a raconté que des enfants ou des personnes souffrant de handicaps étaient détenus dans des cellules sordides et surpeuplées. Ceux qui ne sont pas placés en détention sont souvent laissés à la rue.

Les collaborateurs d'Amnesty recueillent de nombreuses histoires poignantes pendant ce type de visites. « Il est parfois difficile de supporter ce que vous entendez et voyez, confie Giorgos, mais il faut rester calme pour recueillir des informations exactes, identifier le problème et voir ce à quoi il faut remédier. »

UN RESSERREMENT DES LIENS DE SOLIDARITÉ

Il y a une lueur d'espoir dans cette part d'ombre de la Grèce. Dans le cadre d'un projet associatif, des habitants de

Lesbos ont ouvert les bungalows d'une colonie de vacances désaffectée pour offrir un abri sûr aux réfugiés et aux migrants. Une centaine de familles de Mytilène se relaient pour cuisiner pour les gens qui y vivent. Il y a un terrain de football, un terrain de jeu pour les enfants et un vaste espace planté de bouleaux argentés où l'on peut se promener.

L'objectif initial du projet était de venir en aide aux insulaires qui avaient perdu leur domicile en raison de la crise financière. Mais ses organisateurs se sont rapidement rendu compte que d'autres habitants de l'île avaient également besoin d'aide. « Il y avait tellement de réfugiés dans les rues en novembre, l'année dernière, et la météo était tellement mauvaise que les autorités nous ont laissé ouvrir ce site, explique Efi Iatsoudi, une bénévole, en me faisant visiter les installations.

« Mais tout repose sur les épaules des bénévoles. Nous avons demandé le soutien de la municipalité et du ministère chargé de l'immigration. Cela aurait été un grand soulagement pour les gens de l'île, qui ont envie d'aider, mais qui souffrent eux aussi de la crise. Mais nous n'avons rien obtenu », déplore-t-elle.

UNE VIE MEILLEURE ?

Beaucoup des réfugiés et des migrants que nous rencontrons disent toute leur reconnaissance à l'égard de ceux qui leur offrent de la nourriture et un toit. Mais tous se sentent coincés à Lesbos, car l'objectif qui leur tient à cœur est

de gagner Athènes.

Ils sont frustrés des retards inexplicables dans le traitement des dossiers qui leur permettraient de partir et pensent que leur situation s'améliorerait à Athènes.

Hélas, la réalité est tout autre. Les migrants présents dans la capitale grecque sont de plus en plus souvent victimes d'agressions racistes. Les partis d'extrême-droite comme Aube dorée ont recueilli de nombreux suffrages à la faveur de la crise économique qui paralyse le pays. Les migrants courent le risque d'être arrêtés par la police lors de coups de filet et jetés dans des centres de détention sordides. De nombreuses personnes, parmi celles que nous rencontrons plus tard à Athènes, ont passé plusieurs mois, parfois un an, derrière les barreaux.

Beaucoup de Grecs sont aujourd'hui horrifiés du traitement réservé aux migrants par les autorités et de la montée du racisme et de la xénophobie. Pour les gens comme les bénévoles de Lesbos et les milliers d'autres qui ont manifesté contre les violences racistes plus tôt dans l'année, la flamme du vieux concept grec de *filoxenia* – la bienveillance à l'égard de l'étranger – continue de brûler. Pour d'autres, comme Ahmed, elle n'est plus qu'une maigre lueur vacillante.

AGISSEZ

Aidez-nous à œuvrer en faveur du changement et lisez notre nouveau rapport à l'adresse petitlien.fr/SOSGrece





Réfugiés afghans dans un ancien camp de vacances, à Lesbos (avril 2013).



La lessive sèche, et les migrants attendent les papiers nécessaires pour rejoindre d'autres pays d'Europe.



Des migrants sur la place principale de Mytilène à Lesbos, en Grèce (avril 2013).

© Amnesty International



« J'AI MENÉ UN COMBAT POUR QUE LE SANG ET LES LARMES CESSENT DE COULER DANS MON PAYS. »

UNE GRAND-MÈRE KURDE ENCOURT SIX ANNÉES DE RÉCLUSION DANS UNE PRISON TURQUE POUR AVOIR PRIS LA PAROLE LORS DE RASSEMBLEMENTS POUR LA PAIX. AIDEZ-NOUS À FAIRE ANNULER SA CONDAMNATION.

« Je n'ai fait que participer à un combat pour la paix, affirme la Kurde Sultani Acıbuca (ci-dessus à gauche, avec sa fille), 64 ans et six petits-enfants. Mon unique souhait est qu'aucune femme de ce monde ne souffre et que nos enfants – qui sont la prunelle de nos yeux – ne nous soient pas arrachés et tués. »

Originaire de Mardin, dans le sud-est de la Turquie, Sultani est une membre active des Mères pour la paix, un groupe réunissant des femmes dont les enfants sont morts ou ont été emprisonnés pendant le conflit qui, plusieurs décennies durant, a opposé l'armée turque au Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK), un groupe armé interdit.

Plus récemment, l'État et le PKK ont entamé des pourparlers de paix. Le PKK réclame une meilleure reconnaissance des Kurdes de Turquie et l'autonomie pour les régions où les Kurdes sont majoritaires.

« NOUS VOULONS LA PAIX. »

Sultani a participé à six manifestations pacifiques à Izmir entre janvier 2006 et mars 2008. À l'occasion de l'une d'elles, elle a prononcé un discours passionné appelant à la fin du conflit entre l'armée turque et le PKK.

« La douleur des mères turques et kurdes est la même, a-t-elle déclaré. Nous ne voulons plus que ces mères pleurent. Nous voulons la paix. »

Ses paroles ont provoqué le courroux des autorités et, en juin 2010, elle a été condamnée pour appartenance à une organisation terroriste. Elle a également été inculpée de propagande terroriste, notamment pour avoir scandé des slogans tels que : « Vive la paix, vive Öcalan » et « Les femmes veulent la paix, pas la guerre ».

La décision du tribunal de condamner Sultani se fondait sur son action militante au nom des Mères pour la paix. Les juges ont soutenu que ce groupe était lié au PKK, sans présenter de preuve à l'appui.

Lorsque le verdict est tombé, sa famille et elle ont été anéanties. « Nous nous sommes assises avec ma fille et nous avons pleuré, a raconté Sultani. J'ai embrassé un par un tous mes enfants et petits-enfants pour qu'ils me donnent un peu de force. »

ACCUSÉS DE PROPAGANDE

L'histoire de Sultani n'est qu'un des nombreux exemples qui ont vu l'État s'appuyer sur les lois antiterroristes pour étouffer les opinions dissidentes concernant les droits et la politique kurdes. Les discours ou écrits politiques et la participation aux manifestations servent de plus en plus souvent de preuves contre les militants, les journalistes, les juristes et d'autres.

Ces poursuites pénales constituent aujourd'hui l'un des problèmes relatifs aux droits humains les plus persistants en Turquie.

Le cas de Sultani est toujours en instance devant la Cour d'appel suprême. « J'ai mené un combat pour que le sang et les larmes cessent de couler dans mon pays, proclame Sultani. Si je vais en prison, je crois que je n'en sortirai pas vivante. »

AGISSEZ

Écrivez aux autorités turques pour nous aider à éviter la prison à Sultani. L'Appel mondial en sa faveur, en page 29, contient toutes les informations dont vous avez besoin.

« PINOCHET EST UNE SOUILLURE POUR LE PAYS ET POUR LE MONDE. »

C'EST LE COUP D'ÉTAT MILITAIRE DE 1973 AU CHILI QUI A FAIT DE JOSÉ ZALAQUETT UN MILITANT DES DROITS HUMAINS. QUARANTE ANS PLUS TARD, IL S'EST ENTRETENU AVEC LE FIL D'AMNESTY DE CETTE PÉRIODE TROUBLÉE, DE LA DÉTENTION ET DE L'EXIL QU'IL A SUBIS, AINSI QUE DE LA LUTTE DE LONGUE HALEINE POUR QUE JUSTICE SOIT ENFIN RENDUE AUX MILLIERS DE PERSONNES QUI ONT ÉTÉ TUÉES, TORTURÉES OU QUI ONT DISPARU SOUS LE RÉGIME DU GÉNÉRAL AUGUSTO PINOCHET.

Quel était l'état d'esprit des Chiliens lorsque le coup d'État a eu lieu ?

Nous avons vu le coup d'État arriver avant qu'il ne survienne. C'était comme une tragédie grecque : tout le monde sait comment cela se termine, mais il faut quand même attendre que l'intrigue se déroule. Mais nous n'aurions jamais cru que cela tournerait aussi mal. Nous ne nous attendions pas à des assassinats et à des disparitions : 3 200 personnes ont disparu ou ont été tuées. Il est difficile de savoir avec précision combien de personnes ont été torturées, mais il y en a eu assurément plusieurs dizaines de milliers. Ils ont commencé par utiliser les journaux et la radio pour demander à certaines personnes de se livrer. Mon chef était sur la toute première liste de noms. Je me suis dit que je risquais de figurer sur la deuxième, et je me suis caché avec ma première épouse et mes deux filles chez un ami, en banlieue.

Ils ont imposé un couvre-feu qui a duré 12 ans. Certaines fêtes commençaient à minuit et se terminaient à 6 heures du matin : si vous vous trouviez dehors dans l'intervalle, vous risquiez en effet d'être abattu.

Comment en êtes-vous arrivé à défendre les droits humains ?

J'enseignais le droit à l'université catholique à l'époque du coup d'État, et beaucoup de mes amis de l'université étaient en prison ou avaient

disparu. Leurs familles sont venues voir le juriste que j'étais en me demandant mon aide. Mais qu'est-ce que je pouvais faire, sinon faire la queue avec elles au Stade national de Santiago avec de la nourriture et des vêtements, en espérant qu'ils parviendraient aux personnes qui y étaient enfermées ? Mais les gens ont besoin de savoir qu'ils ont un juriste à leurs côtés. Cela les tranquillise un peu de savoir qu'ils ont fait tout ce qu'ils pouvaient pour leurs proches.

Puis on m'a demandé d'intervenir en faveur de quelqu'un qui encourait la peine de mort à Puerto Montt, une ville du sud du Chili. Je me suis dit que j'aurais besoin de protection pour m'y rendre et j'ai contacté les évêques, bien que n'étant pas croyant moi-même. On m'a remis une lettre pour l'évêque de Puerto Montt et l'on m'a parlé du projet de ce qui allait devenir le Comité pour la paix [le Comité pro Paz, créé par les Églises chrétiennes et des représentants juifs, a apporté une assistance notamment juridique aux victimes et aux familles jusqu'au mois de décembre 1975].

Comment pouviez-vous agir en tant que juriste et militant des droits humains ?

Simplement pour vous donner une idée de l'ampleur de la première rafle, environ 18 000 personnes ont été détenues dans le Stade national de Santiago. Nous avons réagi comme nous l'avions toujours fait, en nous appuyant sur





Un défilé militaire sous le régime de Pinochet, au Chili. © Julio Etchart

le droit pour réclamer la justice, mais nous avons également engagé des procédures juridiques pour réunir des informations [sur le lieu de détention des personnes arrêtées]. Au départ, nous étions cinq ou six dans le Comité pour la paix. En janvier 1974, nous étions 150. Nous disposions de fonds illimités grâce au Conseil œcuménique des Églises, situé à Genève, qui recevait des dons du monde entier. Le gouvernement voyait notre action d'un mauvais œil et il nous fallait être très prudents. Néanmoins, nous bénéficions de la protection de l'Église : nous avions un cardinal dans nos rangs, et c'était très important.

Que s'est-il passé lorsque vous avez été arrêté ?

En novembre 1975, à 1 h 30 du matin, on a toqué à la porte – et vous savez qu'à cette heure de la nuit, ce n'est pas un ami qui vous rend visite. Je leur ai demandé si je devais apporter une couverture et ils m'ont répondu : « Bonne idée ». J'ai dit à ma femme de ne pas s'inquiéter et j'ai pris un Valium dans notre trousse de pharmacie pour apaiser ma nervosité au cas où ils m'interrogeraient. Puis ils m'ont emmené.

Cette semaine-là, ils ont arrêté 22 d'entre nous parce qu'ils avaient découvert que nous avions un réseau dans les ambassades pour aider les gens à obtenir l'asile et que nous venions en aide aux personnes qui avaient été torturées.

Il existait trois types de centres de détention : ceux où les gens étaient torturés et peut-être tués – je n'y suis jamais allé ; ceux où les gens étaient détenus au secret – juste après leur arrestation, comme ce fut mon cas, ou après avoir été torturés, pour se rétablir, ce qui était le cas pour la plupart des gens qui se retrouvaient là ; enfin, le troisième, les camps dont les détenus pouvaient recevoir la visite de leurs proches une fois par semaine.

La première fois, j'ai été détenu pendant deux mois et demi. Ils se sont dit que j'avais compris le message et que je ne me remettrais pas au travail. La deuxième fois, j'ai été détenu pendant 13 jours, en avril 1976, parce que j'avais refusé de quitter le pays de mon plein gré.

Que s'est-il passé après qu'ils vous ont envoyé en exil ?

Ils m'ont envoyé en France et, au bout de huit mois, je suis parti aux États-Unis. C'est là que j'ai rejoint Amnesty International. J'ai été élu au bureau exécutif de la section américaine d'Amnesty et, en 1979, au Comité exécutif international. Je suis toujours membre d'Amnesty.

Nous avons organisé des rassemblements, des grèves de la faim, nous avons fait pression sur des membres de la Chambre des représentants et des sénateurs, nous avons publié des articles dans la presse, etc. Au bout de 10 ans, l'armée m'a fait savoir que je pouvais rentrer au Chili. Jusque-là, ils me laissaient rentrer deux ou trois semaines à Noël, ce qu'ils présentaient comme un geste « humanitaire ».

Avez-vous le sentiment que justice a été rendue aux victimes, et jusqu'à quel point ? Que reste-t-il à faire ?

Je pense que, de la quarantaine de pays qui ont connu une justice de transition à travers le monde, l'Argentine et le Chili sont ceux qui sont allés le plus loin.

Au Chili, il y a eu deux commissions pour la vérité. En 1990-1991, j'ai fait partie de celle dont les travaux portaient sur les personnes mortes ou disparues. Plus tard, une autre s'est penchée sur l'emprisonnement politique et la torture. Des progrès notables ont également été accomplis en matière de réparation.

Concernant la justice, quelques progrès ont été réalisés. Près de 160 personnes ont purgé ou purgent actuellement des peines de prison et des centaines d'autres font l'objet de poursuites judiciaires.

Aujourd'hui, Pinochet n'est plus qu'un souvenir. S'il a incarné le visage de la junte qui a eu le pouvoir pendant 17 ans, il n'est plus aujourd'hui qu'un mauvais souvenir, une souillure pour le pays et pour le monde.

AGISSEZ

Signez notre pétition pour demander aux autorités chiliennes de protéger les droits humains, notamment en abrogeant la loi d'amnistie de 1978 qui a amnistié des auteurs de violations des droits humains.
Rendez-vous à l'adresse petitlien.fr/action_chili

APPELS MONDIAUX

AGISSEZ POUR LES PERSONNES EN DANGER

Amnesty lance des appels mondiaux en faveur de personnes qui sont en danger ou ont subi des atteintes aux droits humains. Vous trouvez dans le texte de chaque appel

tous les éléments nécessaires pour exiger un changement ou exprimer votre soutien.

BONNES NOUVELLES & FAITS NOUVEAUX

TURQUIE ANNULATION DE LA CONDAMNATION D'UN OBJECTEUR DE CONSCIENCE

Halil Savda, défenseur des droits humains et objecteur de conscience, a fait l'objet d'un Appel mondial en janvier-février 2012. Sa condamnation pour avoir « provoqué l'hostilité publique envers le service militaire » a été annulée par la Cour d'appel suprême le 11 février 2013. Elle était liée à un discours qu'il avait prononcé en 2010 en soutien à un autre objecteur de conscience, Enver Aydemir. La Cour a aussi recommandé une suspension de l'instance, à condition que ce justiciable ne renouvelle pas cette infraction dans un délai de trois ans. Halil Savda doit comparaître le 18 juillet 2013 à Istanbul pour une première audience dans une autre affaire, elle aussi liée à sa campagne contre le caractère obligatoire du service militaire. Amnesty continue à faire campagne pour que Halil Savda ne soit pas poursuivi ni emprisonné pour avoir exercé son droit à la liberté d'expression.

PAPOUASIE-NOUVELLE- GUINÉE LIBÉRATION DE TROIS FEMMES ACCUSÉES DE SORCELLERIE

Une femme grièvement blessée

accusée de « sorcellerie » ainsi que ses deux filles, retenues par des personnes de leur entourage à Lopele, district de Bana (Bougainville méridional), ont été libérées en mai à la suite de l'intervention des autorités. Elles étaient captives depuis plusieurs semaines. L'intérêt porté à cette affaire et les pressions internationales ont incité la police de Bougainville à faire en sorte que des hauts responsables négocient la libération de ces femmes. Amnesty a fait campagne pour dénoncer la violence exercée contre des femmes en Papouasie-Nouvelle-Guinée au motif qu'elles se livreraient à la sorcellerie (voir « Une potion vénéneuse », LE FIL D'AMNESTY de mai-juin 2013).

En avril, le Premier Ministre de ce pays a annoncé son intention d'abroger la loi relative à la sorcellerie, qui autorise un auteur d'agression ou de meurtre à invoquer comme circonstance atténuante des allégations de sorcellerie. Le 28 mai 2013, cette loi a été abrogée par le Parlement. Cependant, de nouvelles lois ont été adoptées qui réintroduisent la peine capitale pour les homicides ou autres crimes liés à la sorcellerie.

MEXIQUE TITA ET ROSENDO RADILLA

LA FILLE D'UN DISPARU POURSUIT SON COMBAT POUR LA JUSTICE



© Amnesty International

Tita Radilla fait campagne depuis plus de 30 ans en faveur des victimes de disparitions forcées au Mexique. Elle est la vice-présidente de l'Association des familles de détenus disparus (AFADÉM), qui réclame justice pour les personnes disparues lors de la « guerre sale » (des années 60 aux années 80), au cours de laquelle la police et l'armée ont mené des opérations anti-insurrectionnelles contre des partisans supposés de petits groupes armés d'opposition.

Le père de Tita, Rosendo Radilla, a été victime d'une disparition forcée aux mains de l'armée dans l'État de Guerrero, en 1974. Son arrestation n'a jamais été reconnue officiellement. Face à l'échec des institutions de l'État à faire progresser l'enquête, Tita Radilla s'est tournée vers la Cour interaméricaine des droits de l'homme, qui a rendu une décision en sa faveur en 2009. La Cour a ordonné à l'État d'obliger les responsables de la disparition forcée de son père à rendre des comptes et de retirer aux juridictions militaires leur compétence pour diverses affaires dont celles concernant des atteintes aux droits humains. Malgré certaines démarches visant à localiser les restes de Rosendo Radilla, aucune de ces deux demandes n'a encore été respectée.

Récemment, le Mexique a assisté à une explosion de la criminalité violente et des violations des droits humains commises par les forces de sécurité lors des opérations de maintien de l'ordre. Le nombre de disparitions a augmenté considé-

ablement, notamment celles où des représentants de l'État jouent un rôle.

Écrivez aux autorités pour leur demander instamment de mener une enquête complète sur la disparition forcée de Rosendo Radilla et de traduire les responsables en justice. Exhortez-les à localiser les restes de Rosendo Radilla, à accorder des réparations dignes de ce nom à sa famille et à réformer le Code de la justice militaire afin que tous les cas de violations des droits humains commises par du personnel militaire soient traités par des juridictions civiles, conformément à la décision de la Cour interaméricaine des droits de l'homme. Adressez vos appels au :

Président du Mexique
Enrique Peña Nieto
Residencia Oficial de "Los Pinos"
Col. San Miguel Chapultepec
México D.F., C.P. 11850 - MEXIQUE
Fax : +52 55 5093 4901
Courriel :
enrique.penanieto@presidencia.gob.mx
Formule d'appel : Dear Mr President,
/Monsieur le Président,

Modèle de lettre disponible à l'adresse : <http://bit.ly/lettrefil0015>

LAOS THONGPASEUTH KEUAKOUN ET SENG-ALOUN PHENGPHANH

ÉTUDIANTS CONTESTATAIRES CONDAMNÉS À DE LOURDES PEINES

Au Laos, deux anciens militants étudiants purgent une peine de 20 ans d'emprisonnement pour avoir tenté de brandir des affiches faites par eux et revendiquant des changements politiques, sociaux et économiques dans le pays. Avec 30 autres membres du Mouvement des étudiants laotiens pour la démocratie, Thongpaseuth Keuakoun et Seng-Aloun Phengphanh avaient été empêchés d'exposer leurs affiches avant d'être arrêtés, en octobre 1999.

Les deux hommes sont incarcérés dans la prison de Samkhe, à Vientiane, principal centre pénitentiaire du Laos. Les conditions de détention y sont rudes : les soins médicaux et l'alimentation sont insuffisants. La torture et autres mauvais traitements sont monnaie courante. Selon certains témoignages, les prisonniers se voient assigner des tâches presque impossibles à accomplir et sont sévèrement punis s'ils n'y parviennent pas.

D'après les médias officiels laotiens, un comité national d'orientation sur les droits humains a été créé pour « stimuler l'action du gouvernement du Laos en faveur de la promotion et de la protection des droits humains », ce qui représente une occasion à saisir pour sensibiliser l'opinion au cas de ces hommes.

© DR



Écrivez au président du comité d'orientation pour exhorter les autorités à libérer Thongpaseuth Keuakoun et Seng-Aloun Phengphanh sans délai et sans condition. Demandez-lui de veiller à ce que ces deux prisonniers, tant qu'ils n'auront pas été libérés, soient traités avec humanité, puissent régulièrement recevoir la visite de leurs proches et bénéficient le cas échéant de soins médicaux, conformément aux normes internationales en matière de droits humains. Adressez vos appels au :

Directeur du bureau du président et
Président du comité national d'orientation
sur les droits humains
Phongsavath Boupha
Presidential Palace
Setthathirath - Vientiane
République démocratique populaire laotienne
Fax : + 856 21 214208
Formule d'appel : Dear Minister, /
Monsieur le Ministre,

Modèle de lettre disponible à l'adresse : <http://bit.ly/lettrefil0014>

CAMEROUN JEAN-CLAUDE ROGER MBEDE

UN ÉTUDIANT EN DANGER



Jean-Claude Roger Mbède, étudiant, a été condamné à trois ans d'emprisonnement le 28 avril 2011 pour « homosexualité et tentative d'homosexualité », actes que le Code pénal camerounais punit par des peines de détention de six mois à cinq ans et des amendes pouvant atteindre 200 000 francs CFA (300 euros). Les gendarmes l'ont arrêté après avoir lu des SMS que Jean-Claude Roger Mbède avait envoyés à un homme de sa connaissance. Amnesty International le considère comme un prisonnier d'opinion, détenu uniquement à cause de son orientation sexuelle réelle ou perçue.

Les gendarmes qui ont arrêté Jean-Claude Roger Mbède le 2 mars 2011 l'ont maintenu en détention pendant sept jours à la gendarmerie du Lac, à Yaoundé, avant son inculpation officielle. Il a ensuite été transféré à la prison centrale de Kondengui, un établissement surpeuplé où les conditions sanitaires sont déplorables et la nourriture insuffisante.

Le 3 mai 2011, l'avocat de Jean-Claude Roger Mbède a fait appel de la décision, mais la procédure a été retardée. Après avoir bénéficié d'une mise en liberté provisoire le 16 juillet 2012, avant son procès en appel, Jean-Claude Roger Mbède a été agressé par quatre hommes non identifiés à l'extérieur du campus de l'univer-

sité de Yaoundé, le 15 décembre 2012. Deux jours plus tard, la cour d'appel de Yaoundé a confirmé le jugement.

De crainte d'être de nouveau arrêté pour purger le reste de sa peine, Jean-Claude Roger Mbède a décidé de se cacher en attendant de pouvoir former un recours contre l'arrêt de la cour d'appel de Yaoundé.

Écrivez aux autorités camerounaises pour leur demander d'annuler la condamnation de Jean-Claude Roger Mbède. Exhortez-les à ne pas replacer Jean-Claude Roger Mbède en détention et à veiller à sa

protection contre les agressions physiques ou psychologiques des gendarmes ou du public. Adressez vos appels à l'adresse suivante :

Paul Biya
Président de la République du Cameroun
Bureau du président
Boîte postale 100 - Yaoundé - Cameroun
Fax : +237 222 0870
Courriel : cellcom@prc.cm
Formule : Monsieur le Président,

Regardez une vidéo à l'adresse suivante :

bit.ly/jean-claude-mbede

Modèle de lettre disponible à l'adresse : <http://bit.ly/lettrefil0013>

TADJIKISTAN NASIM SALIMZODA

LA PRISON AU TERME D'UN PROCÈS INÉQUITABLE



Les 12 et 13 septembre 2011, la police a arrêté Nassim Salimzoda et quatre autres habitants de Khojai Alo, village de la région de Soghd, au Tadjikistan, pour leur participation présumée à l'homicide d'un militaire. Nassim Salimzoda et la victime avaient tous deux assisté à un mariage le 11 septembre. Des habitants ont dit à la police avoir vu plusieurs hommes d'un autre village frapper la victime et la forcer à monter dans une voiture. Ils ont relevé l'immatriculation du véhicule, mais la police locale a refusé d'exploiter cette piste et aurait torturé des témoins pour les contraindre à revenir sur leur déposition.

Des policiers d'Isfara ont placé en détention Nassim Salimzoda et les quatre autres hommes et les auraient torturés jusqu'à ce qu'ils « avouent » l'homicide, le 13 septembre. Ils se sont rétractés le 15 septembre. Nassim Salimzoda aurait été privé de nourriture et de sommeil pendant trois jours et roué de coups pendant sa détention.

Les 20 et 21 septembre 2011, tous les cinq ont été inculpés d'homicide. En février 2012, à la suite de plaintes des familles au sujet des allégations de torture, les faits qui

leur étaient reprochés ont été requalifiés en « coups et blessures ayant entraîné la mort ». Le 7 mars 2012, ils ont été condamnés à des peines allant de 10 à 12 ans d'emprisonnement.

Veillez écrire aux autorités pour les exhorter à ouvrir une enquête impartiale et efficace sur les allégations de torture et d'autres mauvais traitements infligés à Nassim Salimzoda et à ses 4 coaccusés au cours de leur détention, en septembre 2011. Priez-les également d'accorder aux cinq accusés un nouveau procès conforme aux normes internationales d'équité des procès. Demandez-leur d'obliger les tortionnaires à répondre de leurs actes dans le cadre d'une procédure équitable. Adressez vos appels au :

President Emomali Rahmon
Presidentu Respubliki Tajikistan
80 Rudaki Street
734023 Dushanbe
Tadjikistan
Formule d'appel : Dear
President/Monsieur le Président,

Modèle de lettre disponible à l'adresse : <http://bit.ly/lettrefil0017>

TURQUIE SULTANI ACIBUCA

ATTEINTES À LA LIBERTÉ D'EXPRESSION D'UNE MILITANTE



Le 9 juin 2010, Sultani Acibuca, 61 ans, grand-mère, a été condamnée à six ans et trois mois d'emprisonnement pour appartenance à une organisation terroriste. Sa condamnation repose sur sa participation à six manifestations pacifiques dans la ville d'Izmir, en Turquie, entre janvier 2006 et mars 2008, et sur un discours qu'elle a prononcé à l'occasion de l'une d'elles.

Sultani Acibuca est membre active des Mères pour la paix, un groupe de femmes dont les enfants sont morts ou ont été emprisonnés à la suite du conflit entre l'armée turque et le Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK). Son discours lors de la manifestation était un appel à la paix et à la fin du conflit.

La décision du tribunal se fonde sur les activités de Sultani Acibuca au nom de l'organisation des Mères pour la paix, qui serait liée au PKK et promouvrait la propagande terroriste, a-t-il estimé. Or, l'accusation n'a produit aucun élément démontrant que des liens existent entre le groupe et le PKK, si ce n'est que les manifestations ont eu lieu et ont été couvertes par Roj TV, une chaîne de télévision kurde

basée au Danemark et présumée avoir des liens avec le PKK.

Bien que Sultani Acibuca ne soit pas en détention provisoire, son dossier est toujours en instance devant la Cour d'appel suprême.

Écrivez pour demander aux autorités de veiller à l'annulation de la condamnation de Sultani Acibuca et au respect de son droit à la liberté d'expression, afin qu'elle puisse participer à des manifestations sans craindre d'être persécutée.

Exhortez-les à modifier le Code pénal et la Loi antiterroriste afin d'empêcher que le droit à la liberté d'expression soit bafoué par de nouveaux procès abusifs.

Adressez vos appels au :

Ministre de la Justice
Sadullah Ergin
Ministry of Justice
Adalet Bakanlığı
06659 Ankara
Turquie
Tél. : +90 312 419 46 69 (6 lignes)
Fax : +90 312 417 71 13
Courriel : sadullahergin@adalet.gov.tr
Formule d'appel : Dear
Minister/Monsieur le Ministre,

Modèle de lettre disponible à l'adresse : <http://bit.ly/lettrefil0016>

ÉTATS-UNIS LEONARD PELTIER

EN PRISON APRÈS DEUX CONDAMNATIONS À PERPÉ- TUITÉ



Leonard Peltier, Amérindien Anishinaabe-Lakota, purge deux peines consécutives de réclusion à perpétuité pour le meurtre de deux agents du Bureau fédéral d'enquêtes (FBI), en 1975. Amnesty International a toujours de sérieuses doutes quant à l'équité du procès qui a abouti à sa condamnation.

Leonard Peltier était un membre dirigeant du Mouvement indien d'Amérique (AIM), qui défend les droits des Amérindiens. Le 26 juin 1975, au cours d'un affrontement avec des membres de l'AIM dans la réserve de Pine Ridge (Dakota du Sud), deux agents du FBI, Ronald Williams et Jack Coler, ont été abattus.

Leonard Peltier a été déclaré coupable de leur meurtre en 1977, mais il a toujours nié avoir tiré sur les deux hommes. Myrtle Poor Bear, Amérindienne Lakota qui assurait avoir été témoin du meurtre des agents par Leonard Peltier, s'est ensuite rétractée en affirmant avoir été menacée et harcelée par le FBI. Son témoignage avait été utilisé à l'appui de l'extradition de Leonard Peltier par le Canada. Certes, Myrtle Poor Bear n'a pas été convoquée comme témoin à charge lors du procès, mais elle n'a pas pu être citée comme témoin à décharge. En outre, certains do-

cuments non divulgués lors du procès mais diffusés par la suite en vertu de la Loi sur la liberté d'information contenaient des éléments qui auraient pu contribuer à la défense de l'accusé.

Aujourd'hui âgé de 69 ans, Leonard Peltier souffre de problèmes de santé, notamment de diabète. Il ne peut pas solliciter de libération conditionnelle avant 2024.

Écrivez au président Barack Obama pour lui faire part de votre préoccupation concernant l'équité de la procédure ayant abouti à la condamnation de Leonard Peltier et les éléments à charge sur lesquels elle repose. Observez que toutes les voies de recours juridiques ont été épuisées, que Leonard Peltier ne peut pas solliciter de libération conditionnelle avant 2024 et qu'il a passé plus de 36 ans en prison. Affirmez que la meilleure manière de servir les intérêts de la justice serait maintenant de le mettre en liberté.

President Barack Obama
The Whitehouse,
1600 Pennsylvania Avenue NW
Washington DC 20500, USA
Fax : +1 202 456 2461
Courriel : president@whitehouse.gov
Formule d'appel : Dear Mr
President/Monsieur le Président,

Modèle de lettre disponible à l'adresse : <http://bit.ly/lettrefil0018>

NOUS FÊTONS 40 ANS D'ACTIONS URGENTES :

« JE SAVAIS QU'ILS NE POUVAIENT PLUS ME TUER. »

LES ACTIONS URGENTES, COMMENT ÇA MARCHE ?

UNE IDÉE SIMPLE



La première Action urgente diffusée par Amnesty, voilà 40 ans, était une nouvelle bouée de sauvetage lancée par les militants aux personnes emprisonnées. Une méthode qui porte toujours ses fruits.

Le concept était audacieux : demander à des milliers de gens du monde entier d'envoyer un courrier à quelqu'un de haut placé en l'invitant à libérer un prisonnier. C'est en 1973 que nous l'avons éterné en publiant, depuis nos

bureaux de Londres, au Royaume-Uni, une Action urgente (AU) accompagnée de l'essentiel des informations sur une personne en danger.

Et cela a marché. L'AU a incité des gens du monde entier à prendre leur plume pour exprimer leur indignation. Ensemble, ils ont permis d'obtenir la libération de Luiz Basilio Rossi, syndicaliste et professeur d'économie à l'université de São Paulo, au Brésil.

Dans un contexte d'informations préoccupantes sur une vague de répression contre les opposants politiques à la dictature

militaire du Brésil, le domicile du professeur Rossi avait été encerclé par la police militaire, armée de mitrailleuses, le 15 février 1973. Il a été arrêté sans explication.

Son épouse, Maria, a été assignée à résidence mais est parvenue à faire passer un mot à un voisin l'informant de l'arrestation de son mari. L'information est finalement remontée jusqu'aux bureaux d'Amnesty à Londres.

Chercheuse à Amnesty à l'époque, Tracy Ulltveit-Moe avait eu vent d'informations inquiétantes faisant état d'actes de torture dans des prisons brésiliennes.

Pionnière en ce domaine, elle a suggéré d'inonder les autorités brésiliennes de lettres réclamant des nouvelles de Luiz Basilio Rossi et sa libération immédiate. La méthode s'est avérée extrêmement efficace.

« NOUS AVONS REÇU UNE QUANTITÉ DE LETTRES EN PROVENANCE DU MONDE ENTIER »

« Votre époux doit être plus important que nous le pensions, a déclaré le directeur du Département de l'ordre public et du siège de la sûreté à l'épouse du professeur

Rossi, parce que nous avons reçu une quantité de lettres en provenance du monde entier. »

Le professeur Rossi a été libéré le 24 octobre 1973. Il attribuera plus tard sa libération à l'action des militants d'Amnesty. « Je savais que mon cas avait été porté sur la place publique et qu'ils ne pouvaient plus me tuer. Les pressions dont je faisais l'objet se sont alors atténuées et mes conditions de détention se sont améliorées. »

Aujourd'hui, l'AU est une méthode éprouvée qui porte ses fruits et nous en avons diffusé des milliers dans notre réseau mondial Actions urgentes, fort de plusieurs milliers de militants. Ces derniers se tiennent prêts à rédiger des courriers et à envoyer des courriels, des fax et des tweets pour éviter que quelqu'un ne soit torturé ou subisse d'autres mauvais traitements, obtenir sa libération, ou même lui sauver la vie.

Le nombre d'AU diffusées en faveur d'habitants du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord a augmenté au lendemain du « Printemps arabe » et l'on a enregistré

une multiplication spectaculaire des actions en faveur de personnes en danger en Syrie à la suite du conflit qui sévit dans le pays.

« Qu'il s'agisse d'un journaliste en Libye, d'un avocat en Chine, d'un condamné à mort en Inde ou d'un médecin au Bahreïn, notre rôle est clair – être assez bruyants pour que personne ne puisse faire la sourde oreille », a résumé Kate Allen, de la section britannique d'Amnesty, qui possède un réseau Actions urgentes dynamique.

« Les Actions urgentes permettent d'attirer rapidement l'attention sur le sort d'une personne et de lui éviter ainsi d'être torturée ou détenue illégalement dans l'ombre », s'est félicitée Bryna Subherwal, de l'équipe Personnes en danger d'Amnesty au Secrétariat international de Londres.

AGISSEZ

Rejoignez le réseau Actions urgentes via l'adresse www.isavelives.be/actionsurgentes



Au Venezuela, des militants courent pour « arrêter les balles » (avril 2013). #BastadeBalas

LES CAMPAGNES D'AMNESTY INTERNATIONAL S'EFFORCENT D'OBTENIR LA JUSTICE ET LA LIBERTÉ POUR TOUS ET DE MOBILISER L'OPINION PUBLIQUE POUR UN MONDE MEILLEUR, QUE CE SOIT LORS DE CONFLITS TRÈS MÉDIATISÉS OU DANS DES ENDROITS OUBLIÉS DE LA PLANÈTE.

QUE POUVEZ-VOUS FAIRE ?

Dans le monde entier, des militants font la preuve qu'il est possible de résister aux forces qui bafouent les droits humains. Rejoignez ce mouvement mondial. Combattez les marchands de peur et de haine.

Adhérez à Amnesty International et participez, au sein d'un mouvement mondial, à la lutte contre les atteintes aux droits fondamentaux. Vous pouvez nous aider à changer les choses.

Ensemble, nous pouvons faire entendre notre voix.

Je désire recevoir des renseignements complémentaires sur les conditions d'adhésion à Amnesty International.

NOM

ADRESSE

TÉL.

E-MAIL

www.amnesty.be

Veillez retourner le formulaire ci-dessus à Amnesty International, rue Berckmans, 9 à 1060 Bruxelles, ou par fax au 02/537.37.29.

Vous pouvez aussi vous inscrire en ligne, en allant sur <http://www.amnesty.be> à la rubrique Soutenir. Clique et deviens membre.

Vous pouvez agir tous les jours pour des individus en danger en vous rendant sur : <http://www.isavelives.be>



Je change d'adresse (inscrire uniquement la nouvelle adresse). Bulletin à renvoyer à Amnesty International, rue Berckmans, 9 à 1060 Bruxelles, ou par mail à Michèle Ligot - mligot@amnesty.be.

NOM

PRÉNOM

N° DE MEMBRE

ADRESSE

TÉL.

GSM

E-MAIL



UNIVERSITÉ D'ÉTÉ

14 SEPTEMBRE 2013

LA MARLAGNE

Chemin des Marronniers 26

5100 Wépion (à proximité de Namur)

Navettes depuis la gare de Namur

Encadrement pour les
enfants toute la journée

L'UNIVERSITÉ D'ÉTÉ D'AMNESTY, C'EST LE PLUS
GRAND RASSEMBLEMENT DES ACTIVISTES DES DROITS
HUMAINS EN BELGIQUE

Une journée pour apprendre à agir avec Amnesty

Une journée pour renforcer et enrichir son activisme

Un programme pour tous : varié, passionnant... urgent !

Entrée libre

Infos : acaudron@amnesty.be • 02/538 81 77

www.amnesty.be/universitedete

AMNESTY
INTERNATIONAL

